



CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

ANALYSE CONTEXTUELLE

Analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités pour sa sauvegarde

Table des matières

Introduction	5
1 Evaluation du paysage à l'échelle du Parc naturel.....	6
1.1 Topographie – les plateaux, les vallées	6
1.2 Hydrographie.....	7
1.3 Forêt	8
1.4 Agriculture	9
1.5 Haies et arbres.....	10
1.6 Espaces bâtis	11
1.7 Voiries.....	13
1.8 Les énergies renouvelables	14
2 Evaluation de la structure du paysage du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.....	16
2.1 Topographie – les plateaux	16
2.2 Topographie - les vallées	16
2.3 Eau	17
2.3 Occupation du sol.....	18
2.4 Affleurements.....	23
2.5 Bâti.....	24
2.6 Mobilité	29
2.7 Autres équipements	32
3 Détermination des périmètres d'enjeux paysagers	35
3.1 Méthodologie	35
3.2 Analyse de la zone agricole	35
3.3 Analyse de la zone forestière	35
3.4 Analyse de la zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural	36
3.5 Analyse des zones d'aménagement communal concerté (ZACC)	36
3.6 Analyse des zones de loisirs	36
3.7 Analyse des zones d'activité économique, des zones d'aménagement différé à caractère industriel et des zones d'extraction	36

4	Evaluation des territoires paysagers.....	40
4.1	Haut plateau de l'Ardenne centrale	41
4.2	Territoire paysager des creusements de la Haute-Sûre	45
4.3	Territoire paysager des bordures forestières du plateau ardennais.....	50
4.4	Territoire paysager de la dépression de la Semois.....	53
Annexe 1. Résumé de la méthode d'évaluation des paysages mise au point par l'ASBL ADESA.		58
Annexe 2. Le plan de secteur, outil de gestion du paysage ?		59

INTRODUCTION

Les paysages du Parc Naturel ont beaucoup évolué en deux siècles. Actuellement, ils subissent encore une évolution rapide due essentiellement à l'évolution de l'agriculture et des surfaces boisées, au développement de l'habitat et des grandes infrastructures, ainsi qu'aux nouveaux modes de gestion préconisés pour certains milieux.

L'analyse descriptive a permis de délimiter les territoires paysagers, zones qui présentent des caractéristiques paysagères homogènes et de décrire les paysages rencontrés.

L'évaluation des paysages va permettre de mieux cerner, pour chaque territoire paysager et chaque élément constituant le paysage, quels sont les enjeux paysagers qui se posent, quels sont les atouts et quelles sont les problématiques pour lesquelles des recommandations pourraient être formulées. Elle se base sur une analyse AFOM (Atout-Faiblesse-Menace-Opportunité) déclinées pour les catégories d'éléments constitutifs du paysage qui ont été mis en évidence dans l'analyse descriptive.

Cette évaluation des paysages est utile à la formulation des recommandations : elle permet de déterminer le type d'actions à mettre en œuvre et d'encadrer l'évolution des paysages, en accord avec les aspirations de la population et des représentants de tous les acteurs du paysage ayant participé à l'élaboration du diagnostic.

1 EVALUATION DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DU PARC NATUREL

1.1 TOPOGRAPHIE – LES PLATEAUX, LES VALLÉES

La géologie, la pédologie et le climat rencontré dans le Parc naturel ont façonné des paysages vallonnés, avec des dénivélés parfois importants. Ils ont créé des conditions particulières qui ont influencé le type d'occupation du sol (agriculture, forêt) et leur répartition sur le territoire.

Si nous n'avons pas de prise sur ces éléments, ils constituent la matrice à partir de laquelle se constitue le paysage et de ce fait, offrent des opportunités d'actions.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Diversité du paysage sur l'ensemble du territoire ;• Points de vue intéressants répartis sur tout le territoire ;• Ruptures intéressantes dans le paysage dû aux dénivélés importants présents ponctuellement ;• Spots à valoriser ;	<ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques pédologiques défavorables de certains lieux ;• Climat (vents, précipitations) par endroits défavorables ;• Longueur de vue limitée dans certaines vallées ;• Absence de concertation entre les communes du Parc ou avec le Grand-Duché sur diverses thématiques touchant au paysage ;	<ul style="list-style-type: none">• Points d'observation du paysage depuis certains reliefs ;• Perspectives de valorisation touristique ;• Grand intérêt écologiques de certaines zones aux conditions pédologiques défavorables pour l'agriculture ;	<ul style="list-style-type: none">• Non prise en compte du relief pour les zones urbanisables inscrites au plan de secteur ;• Constructions en ligne de crête peu intégrées ;• Modification du relief du sol pour adapter le terrain au projet et non l'inverse ;• Modification du relief du sol pour assainir des zones humides ou des zones vallonnées difficilement exploitables par des moyens mécaniques ;• Pratiques agricoles qui menacent la qualité physique des sols (compaction) ;

1.2 HYDROGRAPHIE

Le territoire est marqué par la présence de l'eau et plus largement, l'histoire du Parc naturel repose sur la Sûre. Le Parc a une responsabilité importante en matière de préservation de la qualité de l'eau puisque son territoire couvre l'entièreté du bassin hydrographique de la Haut-Sûre qui alimente le lac de la Haute-Sûre, réservoir d'eau pour près de 80% de la population grand-ducale. De plus, la Sûre et ses affluents sont largement plébiscités par la population et font partie de son identité.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Paysages de fond de vallée très bien perçus par la population ; • Existence des étangs publics « historiques » (par exemple, les étangs liés aux forges) ; • Existence de nombreuses mares ; • Cours d'eau responsables de dépressions dans le paysage et de son animation ; • Quelques cours d'eau sont de très bonne qualité ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracé de cours d'eau modifiés et peu naturels ; • Zones humides asséchées, drainées, et/ou remblayées ; • Plusieurs fonds de vallée enrésinés ; • Qualité dégradée de plusieurs cours d'eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de plateformes d'échange pour atteindre des objectifs de qualité écologique et paysagère (Contrat de Rivière) ; • Mise en place d'aménagements respectueux exemplatifs ; • Obligation de clôture des berges des prairies ; • Déboisement de fonds de vallée intéressants ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité écologique des cours d'eau menacée ; • Interventions systématiques inutiles sur les cours d'eau ; • Présence de plantes invasives sur les berges et manque d'information sur les techniques de gestion ; • Création de nombreux étangs de loisirs ayant un impact sur le milieu récepteur ; • Eutrophisation de certains plans d'eau ; • Qualité des cours d'eau impactée par certaines pratiques agricoles (utilisation de produits phyto) et par l'absence d'une épuration efficace des eaux domestiques en plusieurs endroits ; • Imperméabilisation des sols ;

1.3 FORÊT

Couvrant une large part du territoire, la forêt présente tant des atouts écologiques que des atouts touristiques et économiques. La forêt d'Anlier est très identitaire au sein de la population.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Massif de la Forêt d'Anlier : zone reconnue pour son intérêt écologique ; Massif de la forêt d'Anlier est une zone N2000 ; Des actions de valorisation touristique concertées et adaptées sont menées dans le cadre de la Grande Forêt d'Anlier ; Etant donné la forte proportion de feuillus au sein du massif de la forêt d'Anlier, la variation de son aspect au cours des saisons est intéressante ; Quelques chênaies témoins subsistent ; 	<ul style="list-style-type: none"> En dehors du massif de la forêt d'Anlier, les étendues boisées se limitent à des bosquets ; Forte présence de l'épicéa à l'intérêt paysager et écologique limité ; Environ la moitié des espaces boisés appartiennent à des privés et les propriétés sont très fragmentées ; Dans les petites propriétés privées, peu ou pas de gestion et pas de regroupement entre propriétaires pour une gestion plus concertée ; Problème de gestion des voiries forestières ; Plusieurs PIP ont été inscrits pour des raisons écologiques plutôt que paysagères. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un programme de valorisation touristique sur la Forêt d'Anlier ; Existence de labels de gestion plus écologiques des forêts ; Réflexions autour de la gestion des lisières ; Modifications dans la réglementation (notamment, taille maximale d'une mise à blanc d'un seul tenant) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures (notamment routières) qui fragmentent les habitats ; Pressions sur les habitats et sur les espèces ; Remplacement des chênaies par des résineux ;

1.4 AGRICULTURE

L'agriculture occupe près de la moitié du territoire : son impact sur le paysage est indéniable. L'activité agricole est en pleine mutation avec des initiatives visant à la diversification (culture de l'épeautre, etc.), le passage de plus en plus d'exploitations en bio mais également une concurrence pour les terrains avec les plantations de sapins de Noël.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture pratiquée reste largement familiale et liée au sol ; • Peu de projets industriels ; • Les sols sont globalement bien préservés ; • Les prés fauchés permettent une variation du paysage ; • Il existe une marque Parc pour les produits de terroir ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La culture du maïs reste présente avec la pose de plus en plus fréquente de couvre-sol en plastique en début de saison ; • La taille des exploitations augmente et les parcelles sont adaptées à la mécanisation, d'où une banalisation du territoire ; • Nombre d'exploitations en diminution constante et de moins en moins de repreneurs ; • Forte pression de l'activité agricole sur l'environnement ; • Activité agricole globalement peu diversifiée ; • Globalement, peu de place réservée à la biodiversité en zone agricole ; • Certaines infrastructures agricoles mal intégrées ; • Faible recours aux MAE ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La demande pour une agriculture plus verte et des produits locaux ; • Emergence de nouvelles formes de diversification et présence de cellules d'aide et d'information pour ces diversifications ; • Création de gîtes à la ferme et d'activités récréatives ; • Il existe des aides (MAE...) permettant de laisser une place à la biodiversité dans les terres agricoles ; • Peu de surfaces consacrées à des cultures de miscanthus ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La délocalisation de certains sièges d'activités en dehors des villages ; • La plantation de sapins de Noël sur les terres agricoles (utilisation de produits phytosanitaires, y compris à proximité de cultures et champs biologiques ; hausse du coût des terres agricoles au-delà des moyens financiers des agriculteurs) ; • Achat des terrains par des agriculteurs luxembourgeois à des prix trop élevés par rapport aux moyens financiers des agriculteurs du territoire ; • Charge administrative importante pour les exploitants agricoles ; • Impacts du changement climatiques et des aléas météorologiques (sécheresse, gel...) ;

1.5 HAIES ET ARBRES

De plus en plus reconnus pour leurs rôles sur le paysage et la biodiversité, les arbres isolés et haies ont été au cours des dernières décennies largement abattus le long des voiries et sur les terres agricoles. La tendance s'inverse à l'heure actuelle.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">Quelques voiries sont encore bordées de feuillus ;	<ul style="list-style-type: none">Dans certaines parties du territoire, les arbres et haies sont inexistantes ;	<ul style="list-style-type: none">Nouvelles réflexions autour de la verdurisation des voiries ;Campagnes de distribution de plants d'essences locales à planter en zone agricole ;	<ul style="list-style-type: none">Suppression des arbres lors des travaux de voiries ;Suppression des arbres dans les parcelles agricoles ;Suppression des haies dans les parcelles agricoles ;Mauvais entretien des haies le long des chemins agricoles ;

1.6 ESPACES BÂTIS

Le territoire du Parc est attractif pour les nouveaux habitants et par endroits, les prix de l'immobilier ne constituent pas encore un frein à l'installation. De manière générale, la surface bâtie est en augmentation constante.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire attractif (proximité du Grand-Duché, accès facile, qualité du cadre de vie) ; • Par endroits, coût de l'immobilier accessible ; • Quelques silhouettes villageoises intéressantes ; • Le relief offre des points de vue intéressants sur plusieurs villages ; • Peu de secondes résidences ; • Maintien de fermes au centre du village ; • Importantes réserves foncières dans la ville de Bastogne et volonté communale de mettre à disposition ces terrains dans le cadre de son SDC ; • Peu de chancres ; • 	<ul style="list-style-type: none"> • ZH et ZHCR au plan de secteur très souvent en ruban le long des voiries ; • Développement de l'urbanisation en ruban le long des voiries ; • Absence de zone de transition entre deux villages ; • Entrées de village peu aménagées ; • Plusieurs ZH et ZHCR sur des lignes de crêtes et sans programme d'intégration du bâti ; • Coût de l'immobilier élevé par endroits ; • Peu d'espaces publics aménagés ; • Mauvaise intégration des zones commerciales et des ZAE ; • Adaptation du terrain à la construction et non l'inverse ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de plusieurs schémas de développement communal ; • Beaucoup d'espace encore disponible ; • Mise en place de plusieurs outils (nuanciers...) ; • Réflexions autour du développement de zones d'activités économiques plus accueillantes, plus vertes, mieux intégrées ; • Projets de développement de nouvelles formes de quartiers (éco-quartiers, quartiers nouveaux, quartiers multi-fonctions) ; • Réflexions et mise en œuvre de la requalification des rues commerciales en « boulevard urbain » ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Recours à des matériaux n'ayant aucun lien avec la typologie locale ; • Transformation des anciens bâtiments de ferme en logements multiples ; • Densification excessive dans certains villages ; • Forte pression foncière par endroits ; • Manque de connaissance du lien entre le bâti et son territoire, banalisation et perte d'identité ; • Manque de programmation dans l'urbanisation de certaines zones (pas d'anticipation pour les amores de voiries...) ;

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux biens repris à l'inventaire du Patrimoine ; • Présence de nombreux murs en pierre sèche ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de zones de loisirs de qualité ; • Problèmes d'habitat permanent en zone de loisirs ; • Faiblesse du volet paysager dans les projets (qu'ils soient de petite ou grande envergure) ; • Peu de place pour l'architecture contemporaine ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de la zone de loisirs du lac de Neufchâteau ; 	

1.7 VOIRIES

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Présence de grands axes routiers facilitant l'accès au territoire ; Maillage routier dense ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les grands axes créent une rupture dans le paysage ; Peu de place laissée aux modes doux ; Entretien des abords en défaveur de la biodiversité (abattage d'arbres, fauchage tardif peu pratique et/ou non respecté...) ; Aménagements peu esthétiques destinés à limiter la vitesse ; Développement de zones de covoiturage sauvages par manque d'infrastructure ad-hoc prévue ; Signalétique en surabondance ; 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles réflexions sur la gestion des abords sur les routes régionales ; Demande croissante pour le développement des modes doux de circulation ; 	<ul style="list-style-type: none"> •

1.8 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sur le territoire du Parc naturel, les deux sources principales d'énergie renouvelables sont le soleil et le vent. Les panneaux photovoltaïques et le grand éolien sont donc les infrastructures de production d'énergie les plus fréquemment rencontrées sur le territoire.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Relief et massifs forestiers limitent les longueurs de vue, diminuent les risques de covisibilité et les risques de rupture d'échelle ; Existence de lignes directrices pour l'implantation du grand éolien ; Peu d'impact visuel des panneaux solaires en toiture ; Adhésion de la plupart des communes à la convention des maires et création d'échevinat du développement durable ; Projets innovants (cogénération) ; Existence de lignes directrices pour l'implantation du grand éolien ; 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de participation locale avec en corollaire, un rejet de l'éolien ; Réticences communales pour l'implantation du grand éolien ; Mesures de compensation pour l'implantation du grand éolien insuffisantes ; Difficultés de trouver un équilibre entre l'implantation de l'éolien et la présence d'espèces sensibles menacées ; Relevé ADESA non finalisé sur le territoire ; Absence de réflexion sur le mix énergétique à mettre en place ; Peu de bâtiments publics exemplaires en matière de consommation d'énergie ; 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté de mettre en place d'un document d'orientation pour une meilleure planification de l'éolien ; Territoire présentant des caractéristiques techniques intéressantes pour l'implantation des éoliennes ; Existence de groupes de citoyens motivés et informés ; 	<ul style="list-style-type: none"> Impact visuel des suiveurs solaires et panneaux photovoltaïques au sol ; Mise à l'étude de nombreux projets éoliens au gré des opportunités ; Difficulté de planifier les implantations de grand éolien et d'évaluer leurs impacts ;

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
•	<ul style="list-style-type: none"> • Fort développement du photovoltaïque par opportunisme ; • Difficulté d'améliorer le PEB des anciens bâtiments (surtout ceux de qualité patrimoniale) ; • Faiblesse du volet paysager dans les EIE liées à l'implantation du grand éolien; 	•	•

2 EVALUATION DE LA STRUCTURE DU PAYSAGE DU PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORêt D'ANLIER

Les éléments structurants du paysage ont été répertoriés dans l'analyse descriptive. Pour chaque élément qui participe à la structure du paysage, il est intéressant de relever si des enjeux paysagers sont liés. En fonction de ces enjeux, sont proposés des Pistes d'actions à mener afin de protéger, conserver ou recréer les paysages qu'ils marquent.

2.1 TOPOGRAPHIE – LES PLATEAUX

Les éléments de la topographie ne présentent pas d'enjeux paysagers.

2.2 TOPOGRAPHIE - LES VALLÉES

Les éléments de la topographie ne présentent pas d'enjeux paysagers.

2.3 EAU

Nomenclature	Marais et fonds de vallée humides	Forêt de feuillus	Chênaie	Nomenclature
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des propriétaires riverains à l'adoption de modes de gestion adaptés. Programmation de dérésinement. Ouverture de points de vue. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des propriétaires à l'adoption de modes de gestion adaptés. Promouvoir l'installation d'aménagements de qualité destinés au public. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des propriétaires à l'adoption de modes de gestion adaptés. 	
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des cordons rivulaires. Adoption de modes de gestion adaptés. Favoriser leur perception dans le paysage depuis l'espace public. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la végétation associée. Favoriser leur perception dans le paysage depuis l'espace public. Maintien d'un élément témoin du passé. Qualité des aménagements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la végétation associée. 	Voir 2.1.3. Occupation du sol : Marais et fonds de vallée humides.
Valeur identitaire	Très identitaire.	Identitaire dans le sud du Parc. Peu identitaire ailleurs.	Peu identitaire.	
Rôle dans la construction du paysage	Responsable partiellement de certains aspects du relief (vallonnement à encrassement), influencent la couverture végétale et les essences.	Ouverture locale dans le paysage voire flore adaptée.	Apport d'une flore spécifique et ajout de diversité dans le paysage.	
Valeur structurante	Structurant à fort structurant.	Moyennement structurant.	Peu structurant.	
Nomenclature	Ruisseau et rivière	Etang	Mare	Végétation associée et autres milieux humides

2.3 OCCUPATION DU SOL

Nomenclature	Marais et fonds de vallée humides	Forêt de feuillus	Chênaie
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la flore typique de ces milieux. • Procéder à des ouvertures de fonds de vallée humides enrésinés. • Sensibiliser les propriétaires et utilisateurs à l'adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires à l'impact des choix de gestion sur le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien des chênaies plutôt que leur remplacement par des résineux. • Informer sur les possibilités d'aides ou envisager la mise en place d'aides au particulier pour le maintien des chênaies.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la végétation associée. • Maintien des zones. • Adoption de modes de gestion adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du type de gestion adopté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un paysage témoin du passé.
Valeur identitaire	Peu identitaire (sauf pour certains groupes de population, ex : naturalistes ?).	Très identitaire.	Peu identitaire (alors que très identitaires autrefois).
Rôle dans la construction du paysage	Peut correspondre à une ouverture locale du paysage. Flore spécifique. Rôle écologique potentiellement intéressant.	Occupation importante du sol. Varie au fil des saisons. Souligne parfois le relief. Zone potentiellement intéressante au niveau écologique. A l'intérieur, longueur de vue très limitée.	Occupation importante du sol (localisé). Varie au fil des saisons. Milieux écologiques intéressants.
Valeur structurante	Structurant localement.	Très structurant dans la zone de la forêt d'Anlier.	Structurant localement.

Nomenclature	Marais et fonds de vallée humides	Forêt de feuillus	Chênaie
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter leur superficie. • Sensibiliser les gestionnaires quant au choix d'essences adaptées dans des milieux particuliers. • Informer les propriétaires et gestionnaires sur les aides disponibles à la plantation de résineux et de feuillus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires à l'intérêt paysager et biologique du maintien de ces bosquets. • Informer les propriétaires et gestionnaires sur les aides disponibles pour la plantation de feuillus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter leur superficie. • Sensibiliser les gestionnaires quant au choix d'essences adaptées dans des milieux particuliers. • Informer les propriétaires et gestionnaires sur les aides disponibles à la plantation de résineux et de feuillus.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du type de gestion sur le paysage. • Impact des lisières sur le paysage. • Gestion de leur superficie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de ce type de bosquet et éviter leur remplacement par des bosquets de résineux. • Impact des essences choisies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la multiplication de ces bosquets. • Impact paysager des lisières.
Valeur identitaire	Très identitaire. Correspond à une image généralement admise de l'Ardenne.	Moyennement identitaire.	Très identitaire. Correspond à une image généralement admise de l'Ardenne.
Rôle dans la construction du paysage	Occupation du sol. Lignes et couleurs s'imposent dans le paysage. Peu de variabilité au fil du temps. A l'intérieur, longueur et qualité de vue limitées.	Constitue un volume dans le paysage. Structure le paysage. Variabilité saisonnière. Rôle écologique, surtout en association avec d'autres éléments (maillage écologique).	Occupation du sol. Lignes et couleurs s'imposent dans le paysage. Peu de variabilité au fil du temps.
Valeur structurante	Très structurant.	Très structurant.	Très structurant.

Nomenclature	Lisière des massifs boisés	Haie et alignement d'arbres	Arbre isolé
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser des lisières feuillues (même pour les plantations essentiellement composées de résineux). 	<ul style="list-style-type: none"> Informier la population sur les droits et devoirs face à ce type d'arbres. Recenser et maintenir à jour le recensement des arbres et haies remarquables. Favoriser le maintien et la plantation d'essences régionales le long des chemins ou cours d'eau et en délimitation de parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser leur maintien ou replantation. Assurer la protection d'arbres « remarquables » sur le territoire du Parc (sensibilisation et recensement).
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Impact paysager important. 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration du paysage, joue un rôle de point de repère. Valeur esthétique ou historique. Eviter leur destruction. 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration du paysage, joue un rôle de point de repère. Valeur esthétique ou historique. Eviter leur destruction.
Valeur identitaire	Très identitaire. Correspond à une image généralement admise de l'Ardenne.	Moyennement identitaire. Très identitaire localement ou auprès de certains groupes de personnes.	Localement identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Crée des lignes de force du paysage et structure le paysage. Si feuillus, variation au fil des saisons.	Crée des lignes de force du paysage et structure le paysage. Si feuillus, variation au fil des saisons. Rôle écologique.	Structure le paysage. Apporte du volume au paysage.
Valeur structurante	Très structurant.	Très structurant.	Localement structurant.
Nomenclature	Lisière des massifs boisés	Haie et alignement d'arbres	Arbre isolé

Nomenclature	Pâture	Pré fauché	Culture
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation au maintien ou à la (re)plantation de haies et/ou arbres. Mise en place de mesures agri-environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mesures agri-environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mesures agri-environnementales.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du maillage vert (en adéquation avec les activités agricoles). 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien ou renforcement du maillage vert, en adéquation avec les activités agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien ou renforcement du maillage vert, en adéquation avec les activités agricoles.
Valeur identitaire	Très identitaire.	Très identitaire.	Moyennement identitaire sur les plateaux agricoles ardennais et lorrain.
Rôle dans la construction du paysage	Paysages assez ouverts, marqués par des ondulations plus ou moins fortes, par la présence d'un cours d'eau ou par de la végétation (rares en certains endroits du plateau agricole ardennais). Vues longues.	Paysages assez ouverts, marqués par des ondulations plus ou moins fortes, par la présence d'un cours d'eau ou par de la végétation (rares en certains endroits du plateau agricole ardennais). Vues longues.	Paysages assez ouverts, marqués par des ondulations plus ou moins fortes, par la présence d'un cours d'eau ou par de la végétation (rares en certains endroits du plateau agricole ardennais). Vues longues.
Valeur structurante	Très structurant sauf en forêt d'Anlier.	Très structurant sauf en forêt d'Anlier.	Structurant, essentiellement sur le plateau agricole ardennais et sur le plateau agricole lorrain.

Nomenclature	Verger	Végétation dans les villes et villages (jardins, espaces publics enherbés et/ou arborés...)
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la création de nouveaux vergers (essences adaptées) : informations sur les essences, disponibilité des plants.... 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'importance d'avoir recours aux essences locales. Intégrer des espaces verts dans les aménagements publics.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la conservation des anciennes variétés et anciens vergers (intérêt patrimonial et paysager). 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou intégrer des espaces verts dans les aménagements en milieu villageois ou urbain.
Valeur identitaire	Peu identitaire.	Faiblement identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Participe à la structure du paysage (généralement situés dans les villages), crée des volumes. Variabilité saisonnière. Intérêt patrimonial.	Participe à la structure de l'espace-rue, à la définition de la limite entre le domaine privé et le domaine public. Joue un rôle de maillage écologique. Variabilité saisonnière. Peut cependant être de piètre qualité paysagère.
Valeur structurante	Localement structurant.	Localement structurant.

2.4 AFFLEUREMENTS

Nomenclature	Affleurement rocheux	Carrière	Ardoisière
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec le secteur touristique pour valoriser les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les exploitants et propriétaires riverains au maintien d'un cordon arboré autour du site exploité. Prévoir des plans de réaménagement en fin d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec le secteur touristique pour valoriser les sites.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de leur présence dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des installations d'exploitation. Réaménagement en fin d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de leur présence dans le paysage. Valorisation des installations d'exploitation.
Valeur identitaire	Localement identitaire (encaissements de la Haute-Sûre).	Localement identitaire.	Très identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Apporte de la variété et de la verticalité dans le paysage. Elément minéral dans un environnement essentiellement végétal.	Apporte de la variété et de la verticalité dans le paysage. Elément minéral dans un environnement essentiellement végétal.	Apporte de la variété et de la verticalité dans le paysage. Elément minéral dans un environnement essentiellement végétal. Valeur historique.
Valeur structurante	Localement très structurant.	Localement structurant.	Localement structurant.

2.5 BÂTI

Nomenclature	Forme du village	Noyau ancien villageois
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le volet paysager lors de la réalisation de plans ou schémas visant à l'extension de la zone d'habitat (avec risque de déstructuration). Prendre des mesures concrètes pour limiter l'effet déstructurant (implantation, végétalisation, types de matériaux, aménagements) Corriger les effets déstructurant. Agir sur une programmation plus fine du plan de secteur Intégrer les nouvelles extensions 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les noyaux villageois à caractéristiques historiques intéressantes et mettre en place des outils tels que RGBSR, RCU... Intégrer des principes ou mesures en faveur du paysage intérieur dans les permis relatifs à la transformation de bâtiments anciens ou à la construction de nouveaux bâtiments. Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la lisibilité du paysage et de la cohérence. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la lisibilité du paysage et de la cohérence et des caractéristiques du noyau bâti.
Valeur identitaire	Localement identitaire. Sinon, moyennement à peu identitaire. Identité soumise à une forte pression à cause des extensions. ¹	Localement identitaire. Identité soumise à la forte pression immobilière. ²
Rôle dans la construction du paysage	Apport de volume et couleur dans le paysage. Point de repère dans le paysage. Souvent plus arborée que l'espace agricole environnant.	Apport de volume et couleur dans le paysage. Point de repère dans le paysage. Valeur patrimoniale.
Valeur structurante	Très structurant.	Très structurant.

¹ La création de nouveaux lotissements sans relation directe avec l'auréole villageoise ne pose pas question, ni de la part des lotisseurs, ni de la part des géomètres ou de la part des autorités. Les seules réactions contraires relèvent plus de la peur du changement que de la préservation de l'auréole villageoise.

² Les nouvelles constructions dans le noyau villageois ne s'intègrent pas toujours correctement (implantations, matériaux, gabarit). Les décideurs, candidats-bâtisseurs voire les architectes restent à sensibiliser.

Nomenclature	Extension de village ou de ville	Entrée de village ou de ville
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour éviter la rupture avec le noyau ancien. Renforcer le volet paysager des demandes de permis d'urbanisation, surtout dans les zones sensibles. Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage. Réaliser une palette de teintes d'enduit. Veiller à l'intégration des volumes annexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les dispositifs au cadre villageois ou urbain. Maintenir des éléments naturels qui marquent l'entrée de village. Intégrer le bâti dans le marquage de l'entrée de village. Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une bonne lisibilité du paysage. Assurer la cohérence du nouveau bâti avec l'ancien. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les dispositifs mis en place marquent effectivement l'entrée. Assurer une bonne intégration des dispositifs dans leur cadre (rural ou urbain).
Valeur identitaire	Souvent identitaire (même si peu de relation avec le style local traditionnel).	Peu identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Apport de volume et couleur dans le paysage. Point de repère dans le paysage. Souvent en rupture avec le noyau ancien, ce qui perturbe la lisibilité du paysage et diminue sa valeur patrimoniale.	Marque la transition entre l'espace environnant et l'espace-rue villageois. Effet de porte et point de repère. Certains aménagements peuvent toutefois nuire à l'effet de porte.
Valeur structurante	Déstructurant si en rupture avec le noyau ancien. Structurant si on reprend les modes d'urbanisation traditionnels.	Localement structurant.

Nomenclature	Elément du petit patrimoine	Habitat traditionnel
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions de rénovation et de valorisation du petit patrimoine. Impliquer la population dans ces actions de préservation. Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les noyaux villageois à caractéristiques historiques intéressantes. Mettre en place des outils tels que RGBSR, RCU... Intégrer des recommandations en faveur du paysage intérieur dans les décisions sur les demandes de transformation de bâtiments anciens. Sensibiliser la population à son rôle joué sur le paysage intérieur et sur la préservation du patrimoine bâti. Formuler des prescriptions adaptées visant le maintien des caractéristiques patrimoniales et agro-géographiques. Adapter le programme de réaffectation au bâti existant. Réaliser une palette de teintes d'enduit.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, entretien et valorisation du petit patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, entretien et valorisation de ce patrimoine.
Valeur identitaire	Très identitaire localement.	Identitaire (identité soumise à une certaine pression). ³
Rôle dans la construction du paysage	Marque l'espace-rue. Peut créer un point de repère dans le paysage.	Marque l'espace-rue, joue le rôle de point de repère. Valeur patrimoniale et historique.
Valeur structurante	Peu structurant à localement très structurant.	Très structurant.

³ Les transformations proposées témoignent d'une mauvaise connaissance du bâti ancien traditionnel et tendent à supprimer certaines caractéristiques.

Nomenclature	Maison de maître et château	Architecture contemporaine (cohérence architecturale non mimétique).	Architecture récente d'expression mimétique par rapport au bâti traditionnel.
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le caractère en cas de modification de l'affectation. 	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à travailler l'intégration de ces constructions dans le paysage et au noyau existant. Sensibiliser les élus et les habitants à ce nouveau style pour éviter les formes de rejet. 	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à travailler l'intégration de ces constructions dans le paysage et au noyau existant. Sensibiliser les élus et les habitants à ce type d'architecture et à l'apport de cette architecture dans le paysage et le cadre de vie (contrairement à l'habitat exogène).
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, entretien et valorisation de ce patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de ce type d'architecture, à l'intérieur de la rue et dans la silhouette du village. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de ce type d'architecture, à l'intérieur de la rue et dans la silhouette du village.
Valeur identitaire	Moyennement à peu identitaire.	Peu identitaire.	Moyennement identitaire, en évolution.
Rôle dans la construction du paysage	Marque localement l'espace. Châteaux souvent bâtis dans des propriétés privées pas ou peu accessibles au public.	Participe à la création d'un paysage « actuel », dynamique.	Reprend les grandes caractéristiques des façades traditionnelles. Participe à la construction du paysage.
Valeur structurante	Localement structurant à peu structurant.	Structurant si intégré au paysage. Déstructurant dans le cas contraire.	Structurant.

Nomenclature	Entrée des centres urbains	Noyau urbain
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Adapter le mobilier à l'environnement urbain. Créer une bonne lisibilité des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des prescriptions au milieu urbain (densité...). Réflexion sur différentes thématiques et adoption de lignes de conduite (immeubles à appartement, implantations commerciales...).
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les dispositifs mis en place marquent effectivement l'entrée. Assurer une bonne intégration des dispositifs dans leur cadre . 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion du noyau avec des outils appropriés. Gestion de l'implantation des commerces et services.
Valeur identitaire	Peu identitaire.	Identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Marque la transition entre les espaces urbanisés et non urbanisés. Plusieurs transitions sont aujourd'hui effacées.	Occupation du sol importante. Point de repère.
Valeur structurante	Structurant.	Structurant.

2.6 MOBILITÉ

Nomenclature	Nationale 4	Autoroute
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les aménagements dans les traversées de villages. Adopter une charte visant à organiser la signalétique à proximité des zones d'activité économique ou de loisirs. Intégrer la notion paysagère dans la création de zones d'activité économique (ou améliorer l'aspect paysager des zones existantes). Renforcer les relations avec les organismes chargés de créer de telles zones. Favoriser des fauchages tardifs ou des fauchages de talus sur une profondeur réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une charte visant à organiser la signalétique à proximité des zones d'activité économique ou de loisirs. Intégrer la notion paysagère dans la création de zones d'activité économique (ou améliorer l'aspect paysager des zones existantes). Renforcer les relations avec les organismes chargés de créer de telles zones. Favoriser des fauchages tardifs ou des fauchages de talus sur une profondeur réduite
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des traversées de village. Aménagement des zones d'activité économique. Signalétique (nombre et organisation). Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des zones d'activité économique. Signalétique (nombre et organisation). Aménagement des abords.
Valeur identitaire	Très identitaire.	Très identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	<p>Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite.</p> <p>A influencé la structure de certains villages traversés par la N4, voire l'installation de certaines activités.</p>	<p>Crée une rupture dans le paysage. Depuis la voirie, crée des perspectives vers le territoire ou des points de fuite.</p> <p>A influencé le développement de certains villages situés à proximité ou l'installation de certaines activités.</p>
Valeur structurante	Très structurant.	Très structurant.

Nomenclature	Voirie locale	Chemin forestier	Chemin agricole ou de remembrement
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une charte visant à organiser la signalétique. Favoriser les fauchages tardifs ou les fauchages sur une bande moins profonde. Maintenir les alignements d'arbres ou haies en bordure de route. Programmer des plantations d'arbres isolés ou haies. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretenir les chemins pour permettre l'utilisation par les piétons et cyclistes. Favoriser les lisières feuillues et la diversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les alignements d'arbres ou haies en bordure de route. Programmer des plantations d'arbres isolés ou haies. Favoriser le fauchage tardif. Entretenir les chemins pour permettre l'utilisation par les piétons et cyclistes.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Signalétique (nombre et organisation). Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des abords. Maintien des arbres et haies situés en bordure. Entretien suite au passage de véhicules lourds. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des abords. Maintien des arbres et haies situés en bordure. Entretien suite au passage de véhicules lourds.
Valeur identitaire	Moyennement identitaire.	Identitaire	Identitaire
Rôle dans la construction du paysage	Influence sur l'organisation du village. Point de fuite, perspective. Les abords rendent la voirie plus ou moins intéressante pour le paysage et sa structure (arboré, haies...).	Parcellisation des massifs, ouverture de perspectives.	Marquage de la parcellisation. Parfois soutenus par de la végétation, ce qui renforce leur rôle structurant.
Valeur structurante	Localement structurant.	Parcellisation des massifs, ouverture de perspectives.	Localement structurant.

Nomenclature	Bord de route	Voie de chemin de fer	RAVeL
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les fauchages tardifs ou les fauchages sur une bande moins profonde. Maintenir les alignements d'arbres ou haies en bordure de route. Programmer des plantations d'arbres isolés ou haies. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser un entretien des talus visant à maintenir la diversité. Infrastructures de communication : antennes GSM. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des chemins. Pratiquer le fauchage tardif des talus et abords. Choisir un revêtement et du mobilier adaptés au cadre et à leur fonction. Valoriser certaines vues ou certaines zones traversées.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de manière à apporter de la diversité paysagère. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des talus. Intégration des infrastructures nécessaires à l'exploitation du rail. Gestion des anciennes infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des abords et de la signalétique. Ouverture de points de vue et sensibilisation.
Valeur identitaire	Peu identitaire.	Identitaire à proximité des gares anciennes et actuelles.	Peu identitaire (alors que les anciennes voies utilisées l'étaient et le sont encore un peu).
Rôle dans la construction du paysage	Affirme la voirie si arboré, participe à créer un espace intéressant si fleuri.	Souligne fréquemment des lignes existantes du paysage. Peut créer une ligne de force peu intéressante en cas de création de talus.	Le RAVEL à proximité des voiries existantes apporte peu de rythme supplémentaire au paysage. En général, le RAVEL utilise des chemins existants (anciennes voies de chemin de fer, chemins forestiers...).
Valeur structurante	Localement structurant.	Moyennement structurant.	Peu structurant.

2.7 AUTRES ÉQUIPEMENTS

Nomenclature	Bâtiments et autres infrastructures agricoles	Bâtiments commerciaux
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les publications existantes visant à mieux intégrer les infrastructures agricoles et les adapter au contexte du Parc. Sensibiliser les agriculteurs, les architectes, les administrations et les décideurs. Insérer une note plus complète sur l'intégration paysagère dans les demandes de permis. Protéger les zones sensibles au niveau paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les publications existantes visant à mieux intégrer les infrastructures commerciales et les adapter au contexte du Parc. Sensibiliser les promoteurs, les architectes, les administrations et les décideurs. Insérer une note plus complète sur l'intégration paysagère dans les demandes de permis. Prévoir des plans d'organisation générale des zones d'activité économique. Signalisation et enseignes : réaliser un inventaire et définir des lignes directrices. Protéger les zones sensibles au niveau paysager.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des infrastructures.
Valeur identitaire	Identitaire à peu identitaire.	Peu identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	S'il tient compte du relief et de l'environnement dans lequel il est implanté, le hangar ou l'équipement structure le paysage, crée un point de repère. Dans le cas contraire, il déstructure le paysage et crée un point d'appel négatif.	S'il tient compte du relief et de l'environnement dans lequel il est implanté, le bâtiment structure le paysage, crée un point de repère. Dans le cas contraire, il déstructure le paysage et crée un point d'appel négatif.
Valeur structurante	Structurant à déstructurant.	Structurant à déstructurant.

Nomenclature	Zones d'activité économique.	Enseignes et panneaux publicitaires.	Camping.
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un plan d'organisation générale des zones d'activité économique. Y inclure les aspects paysagers (paysage intérieur et paysage à plus longue distance). Signalisation et enseignes : réaliser un inventaire et définir des lignes directrices. Renforcer les relations avec les organismes chargés de créer de telles zones. Protéger les zones sensibles au niveau paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire des affiches et enseignes. Réaliser une charte qui définit des lignes directrices. Favoriser le regroupement par des implantations mieux raisonnées. Protéger les zones sensibles au niveau paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des plans d'intégration pour les campings posant problème. S'assurer de la bonne intégration des nouvelles infrastructures. Mener des actions de sensibilisation auprès des gérants, propriétaires et vacanciers. Protéger les zones sensibles au niveau paysager.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des infrastructures. Signalétique (nombre et organisation). Aménagement des abords. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, organisation, implantation et caractéristiques des enseignes. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des installations.
Valeur identitaire	Peu identitaire.	Peu identitaire.	Peu identitaire.
Rôle dans la construction du paysage	Selon le type de bâtiment et la trame permettant de relier la zone au réseau routier, à l'habitat proche ou à la zone agricole ouverte environnante, la zone joue un rôle de point de repère positif ou négatif dans le paysage.	Crée généralement un point d'appel négatif dans le paysage. Apport de couleurs et matériaux non naturels dans des environnements naturels ou dans des lieux aux couleurs cohérentes.	Selon le type de « bâtiment » et d'aménagement, crée un point de repère positif ou négatif dans le paysage.
Valeur structurante	Structurant à déstructurant.	Déstructurant.	Structurant à déstructurant.

Nomenclature	Pylône et antenne émettrice stationnaire	Pylône et ligne électrique haute-tension	Eolienne
Pistes d'actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Définir des lignes directrices pour l'implantation. Réaliser un inventaire des antennes existantes. Tenir à jour une cartographie des zones couvertes par les antennes existantes. Favoriser le regroupement ou le placement sur des infrastructures existantes. Protéger les zones sensibles au niveau paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> Eviter le passage dans des sites d'intérêt paysager. Favoriser le regroupement des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Eviter leur implantation dans des sites d'intérêt paysager. Réaliser une cartographie (tenue à jour) des sites à l'étude. Réaliser une cartographie des sites pouvant potentiellement (au niveau paysager) accueillir un projet. Réaliser une brochure de recommandations pour l'implantation d'éoliennes.
Enjeux paysagers associés	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'antenne et des installations au sol. Eviter la multiplication des antennes. 	<ul style="list-style-type: none"> Eviter la multiplication des pylônes. 	<ul style="list-style-type: none"> Eviter le « mitage » de l'espace par les différents projets éoliens.
Valeur identitaire	Non identitaire.	Non identitaire.	Non identitaire. Pourrait le devenir.
Rôle dans la construction du paysage	Crée un point d'appel perturbateur dans tous les paysages.	Ligne de force et points d'appel perturbateurs dans le paysage.	<p>Crée un point d'appel dans le paysage. Selon le type de paysage (patrimonial, à reconstruire...), l'effet peut être perturbateur ou participer à la reconstruction du paysage.</p> <p>Image positive liée à la production d'énergie verte (au moins pour les non riverains !).</p>
Valeur structurante	Déstructurant.	Déstructurant.	Déstructurant à structurant.

3 DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES D'ENJEUX PAYSAGERS

3.1 MÉTHODOLOGIE

Les enjeux liés au paysage sont déterminés en analysant différentes affectations du plan de secteur. Au contraire d'une analyse de la carte d'occupation du sol, l'analyse du plan de secteur permet de prendre en compte des scénarios possibles d'évolution et d'intégrer les enjeux liés à ces scénarios.

Chaque zone se voit attribuer une valeur d'enjeu (important, moyen ou peu important) en fonction des aménagements et scénarios d'évolution possibles. Concrètement, l'affectation de cette valeur dépend de :

- l'existence à proximité d'un périmètre d'intérêt paysager (PIP)
- l'existence à proximité d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (PICHE)
- la présence de réserves naturelles, de sites naturels bénéficiant d'un statut de protection attestant de sa qualité
- l'existence de documents de planification (schéma de structure communal, PCA...)
- l'analyse de la structure du paysage (cfr supra)
- l'analyse de terrain.

Les zones du plan de secteur étudiées sont la zone agricole, la zone forestière (ces deux zones recouvrent environ 90 % du territoire du Parc), la zone d'habitat, d'habitat à caractère rural et d'aménagement communal concerté, la zone de loisirs et la zone d'activité économique. Au total, ces zones recouvrent presque 98 % du territoire du Parc.

3.2 ANALYSE DE LA ZONE AGRICOLE

La zone agricole couvre près de 49% du territoire du Parc. Elle constitue un élément structurant voire très structurant pour le paysage. Dans les territoires paysagers du haut plateau de l'Ardenne centrale et de la dépression de la Semois, elle se présente sous forme de plages de grande superficie. Les vues peuvent être longues : dans ce relief de plateau, tout aménagement peut avoir un impact visuel non négligeable. Dans les territoires paysagers des creusements de la Haute-Sûre et des bordures forestières du plateau ardennais, la zone agricole se présente sous la forme de plages plus fragmentées ou en périphérie des villages de clairière (structure témoin de l'évolution de la forêt).

La présence de zones couvertes par un périmètre d'intérêt paysager, de zones naturelles de qualité et bénéficiant d'un statut de protection rendent les enjeux plus importants.

3.3 ANALYSE DE LA ZONE FORESTIÈRE

La zone forestière couvre près de 41 % du territoire du Parc. Elle constitue un élément très important dans deux territoires paysagers : les bordures forestières du plateau ardennais et les creusements de la Haute-Sûre. Ailleurs, elle subsiste essentiellement sous forme de bosquets. Les lisières peuvent présenter des enjeux paysagers tandis que le noyau présente des enjeux paysagers faibles ou moyens,

lorsque le noyau est visible depuis différents points de vue. Les enjeux sont plus importants en cas de PIP ou PICHE à proximité, en cas de forte connectivité ou de bonne qualité des habitats. Par ailleurs, la valeur identitaire et les résultats de la campagne de terrain permettent également d'évaluer les enjeux.

3.4 ANALYSE DE LA ZONE D'HABITAT ET ZONE D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL

La disponibilité foncière, la structure de la zone d'habitat (notamment par rapport au relief), la présence d'un bâtiment ou monument classé, les PICHE et/ou PIP sont autant d'éléments qui permettent d'évaluer les enjeux liés aux zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.

3.5 ANALYSE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC)

Les enjeux qui sont liés au ZACC ont été évalués en fonction de leur superficie, de leur taux d'urbanisation, de la présence d'un monument classé, de la proximité d'un PICHE ou d'un PIP, de leur configuration.

3.6 ANALYSE DES ZONES DE LOISIRS

Les enjeux liés aux zones de loisirs ont été évalués en fonction de leur superficie, de leur taux d'occupation, du relief, de leur localisation par rapport à un PIP ou un PICHE, de leur localisation par rapport aux zones bâties. Enfin, étant donné que ces zones, pourraient accueillir des infrastructures assez imposantes, les enjeux ont été au moins qualifiés de moyens.

3.7 ANALYSE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET DES ZONES D'EXTRACTION

Les enjeux ont été évalués en fonction de leur superficie, de leur taux d'occupation, de leur localisation par rapport à des sites sensibles ou classés, par rapport aux axes routiers importants et aux noyaux bâties.

3.7.1 Analyse de la carte des enjeux paysagers

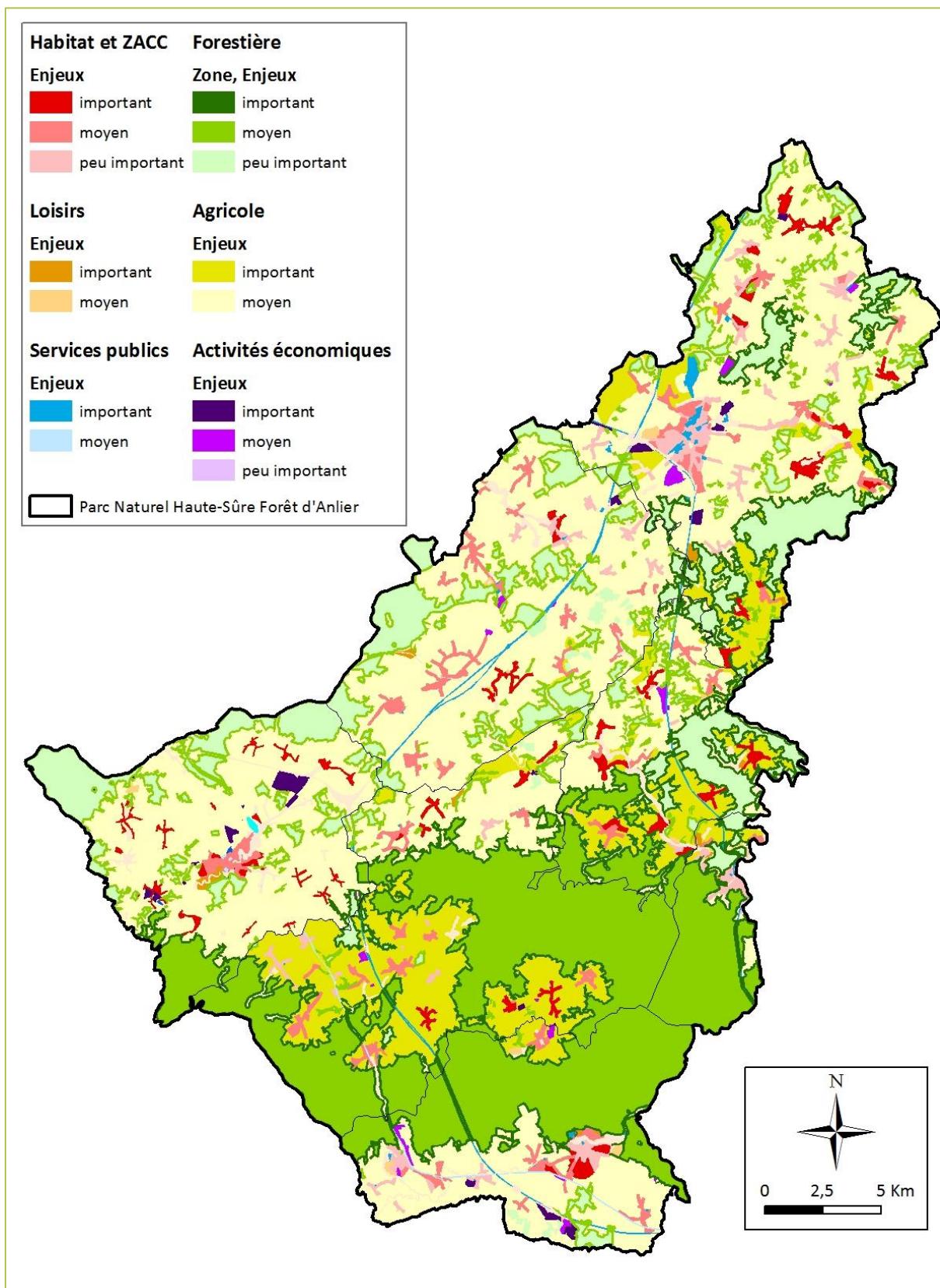


Fig. 1 - Enjeux paysagers par affectation au plan de secteur du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

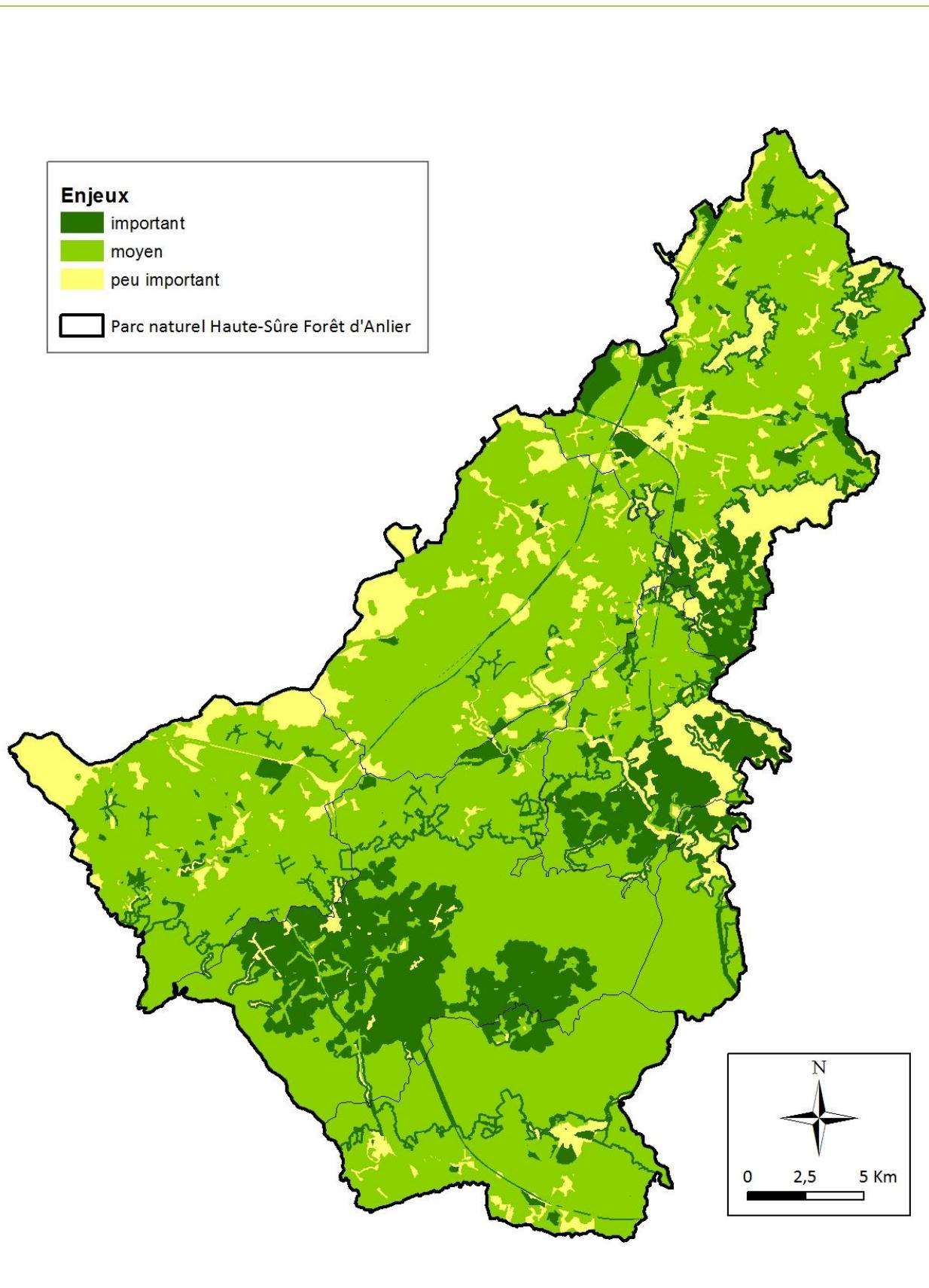


Fig. 2 - Enjeux paysagers globaux du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Une première lecture de la carte (voir également dossier ‘cartographie’ ci-joint) permet de distinguer deux caractéristiques :

- la zone agricole, sur les plateaux ardennais et lorrains, présente des enjeux moyens essentiellement ; par contre, là où subsistent des plages présentant une structure témoin de l'espace (clairière autour des villages de Louftémont, Behême, Vlessart et Anlier), les enjeux liés à la zone agricole sont qualifiés d'importants
- les zones d'habitat, essentiellement en raison de la disponibilité foncière, présentent toutes des enjeux moyens ou importants. Les enjeux paysagers, pour la plupart des ZACC, sont qualifiés d'importants en raison de la disponibilité foncière.

La forêt constitue une occupation du sol très identitaire, surtout à proximité de la forêt d'Anlier et des vallées encaissées de la Haute-Sûre et de la Wiltz. Ces zones, caractérisées par une grande continuité et dont la qualité biologique est reconnue (Natura 2000, RAMSAR), structurent le paysage.

La zone agricole, sur les plateaux ardennais et lorrains, bien que structurante et identitaire, présente essentiellement des enjeux moyens. Tout aménagement en relation avec l'activité agricole et effectué dans cette zone peut avoir un impact visuel important, puisque les vues peuvent être longues. Par ailleurs, peu de zones bénéficient d'un statut de protection que ce soit au niveau paysager (PIP) ou au niveau biologique (Natura 2000 ou Ramsar ou réserve naturelle). Néanmoins, là où l'agriculture entoure l'habitat au sein d'une clairière, les enjeux sont qualifiés d'importants. En effet, il s'agit d'un paysage témoin de l'évolution de la forêt d'Anlier. Ce type de structure et la qualité de certains paysages qui y sont rencontrés pourraient être modifiés essentiellement par le développement de l'habitat (disponibilité en zone d'habitat à caractère rural ou en ZACC) et l'avancée de la forêt.

La plupart des zones d'habitat, habitat à caractère rural et ZACC présentent des disponibilités foncières assez importantes. En outre, la configuration de la zone et le relief rendent les enjeux plus importants.

En terme quantitatifs, sur près de la moitié du territoire, les enjeux paysagers sont importants. Ceci est du aux massifs boisés classés essentiellement en enjeux importants. La zone agricole vient en deuxième ordre d'importance.

Les enjeux paysagers moyens, sur près de la moitié du territoire également, sont dus à la zone agricole en premier et à la zone forestière en second ordre. La proportion de territoire où les enjeux sont peu importants est donc faible (moins de 5%). Elle est constituée pour moitié de zone d'habitat et pour un tiers de zone forestière.

	Enjeu important [km ²]	Enjeu moyen [km ²]	Enjeu peu important [km ²]	Enjeu important [% du territoire du PNHSFA]	Enjeu moyen [% du territoire du PNHSFA]	Enjeu peu important [% du territoire du PNHSFA]
Zone forestière	57,81	206,35	66,17	7,09%	25,29%	8,11%
Zone agricole	82,68	291,16	0,05	10,13%	35,69%	0,01%
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	13,58	33,99	21,75	1,66%	4,17%	2,67%
ZACC	7,44	2,45	0,29	0,91%	0,30%	0,04%
Zone de loisirs	2,14	2,50	0,00	0,26%	0,31%	0,00%
Zone d'activité économique	3,33	3,19	0,10	0,41%	0,39%	0,01%
Zone d'extraction	0,78	0,22	0,00	0,10%	0,03%	0,00%
TOTAL	167,77	539,86	88,35	20,56%	66,17%	10,83%

Tab. - 1. Enjeu par affectation au plan de secteur.

	Enjeu important [% des enjeux importants]	Enjeu moyen [% des enjeux moyens]	Enjeu peu important [% des enjeux peu importants]
Zone forestière	34,46%	38,22%	74,89%
Zone agricole	49,28%	53,93%	0,05%
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	8,10%	6,30%	24,62%
ZACC	4,43%	0,45%	0,33%
Zone de loisirs	1,28%	0,46%	0,00%
Zone d'activité économique	1,99%	0,59%	0,11%
Zone d'extraction	0,46%	0,04%	0,00%

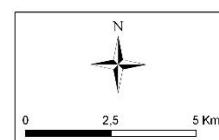
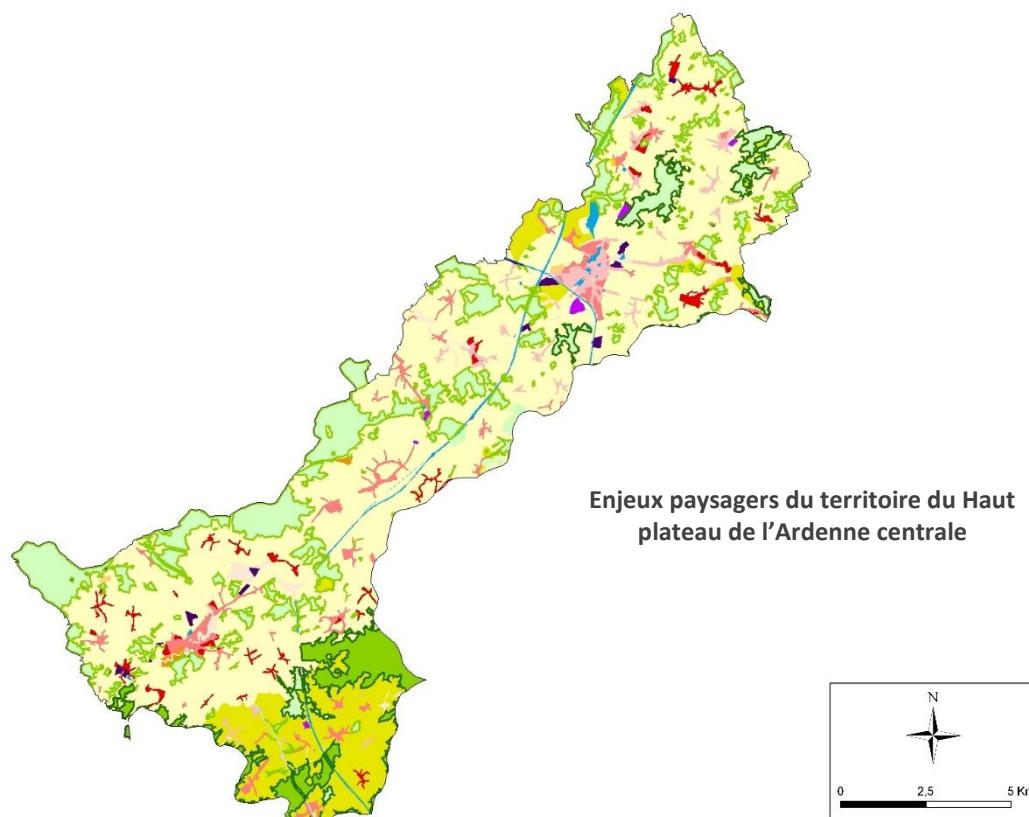
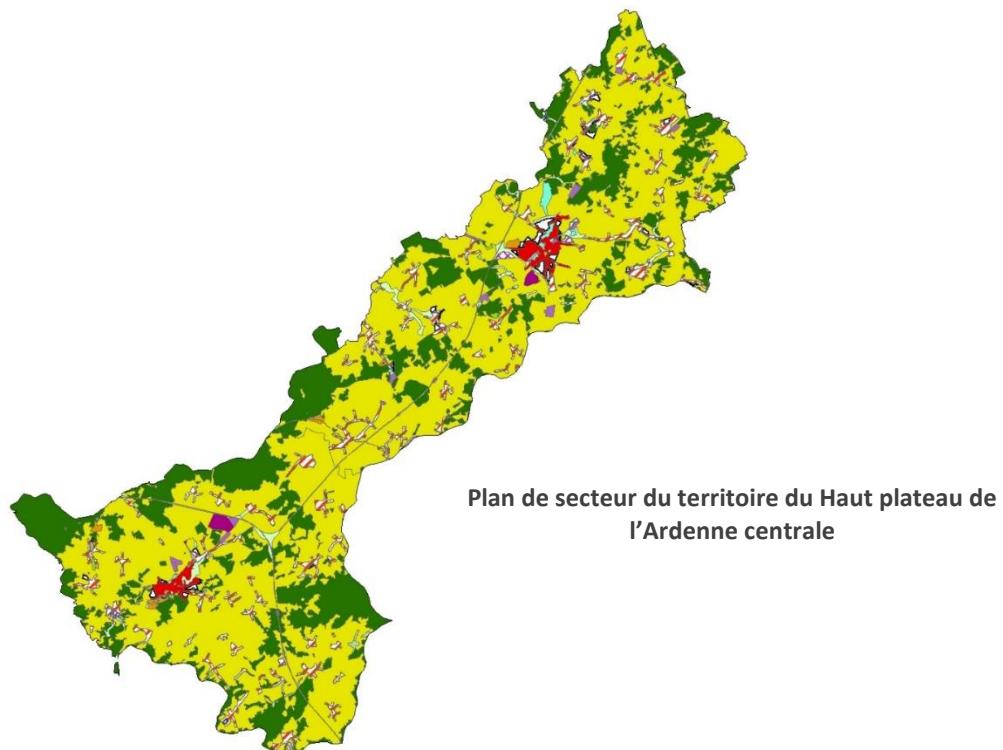
Tab. 2. Proportion des affectations au plan de secteur par enjeu.

4 EVALUATION DES TERRITOIRES PAYSAGERS

Ce chapitre a pour objectif de reprendre, de manière synthétique et pour chaque territoire paysager, les informations récoltées et les documents réalisés au cours de la phase de diagnostic.

Pour chaque territoire paysager, sont analysés les extraits correspondants du plan de secteur et de la carte des enjeux paysagers.

4.1 HAUT PLATEAU DE L'ARDENNE CENTRALE





L'affectation du sol est presque totalement agricole (prairies), ponctuée par des noyaux d'habitat assez petits et dispersés (les villes de Bastogne et Neufchâteau constituant une exception) et par des îlots boisés. La N4 et les autoroutes E411 et E25 constituent des ruptures plus ou moins fortes dans le paysage selon les endroits. L'impact paysager des zones de loisirs peut être limité moyennant quelques dispositions simples d'intégration paysagère.

La variété de l'occupation du sol est renforcée par la présence de bosquets, haies ou par un relief localement plus marqué, bien que par endroits, la variété des éléments est peu élevée ce qui nécessiterait un traitement adapté. Quelques zones de qualité remarquable voire très remarquable ont été mises en évidence. Elles se situent essentiellement en zone agricole où les enjeux ont été qualifiés de moyens : une attention particulière devra être portée en cas de développement d'infrastructures dans ces zones. Enfin, les autoroutes, la N4 et les zones d'activité économique situées près de Bastogne devraient être requalifiées par des traitements adaptés.

Les enjeux y sont essentiellement, pour la zone agricole, qualifiés de moyens : toute implantation dans cette zone aura des impacts visuels réels mais qui peuvent être limités au moyen de dispositions assez simples. Les lisières des zones boisées présentent par endroits des enjeux moyens par contre, les noyaux présentent des enjeux paysagers peu importants étant donné leur impact visuel moindre. Les zones d'habitat présentent quant à elles des enjeux paysagers moyens à importants, que ce soit en raison d'une disponibilité foncière encore élevée, d'une configuration défavorable de la zone au plan de secteur (développement linéaire de la zone d'habitat, absence de zone de transition entre deux noyaux d'habitat...), d'une localisation par rapport au relief accentuant la visibilité potentielle des

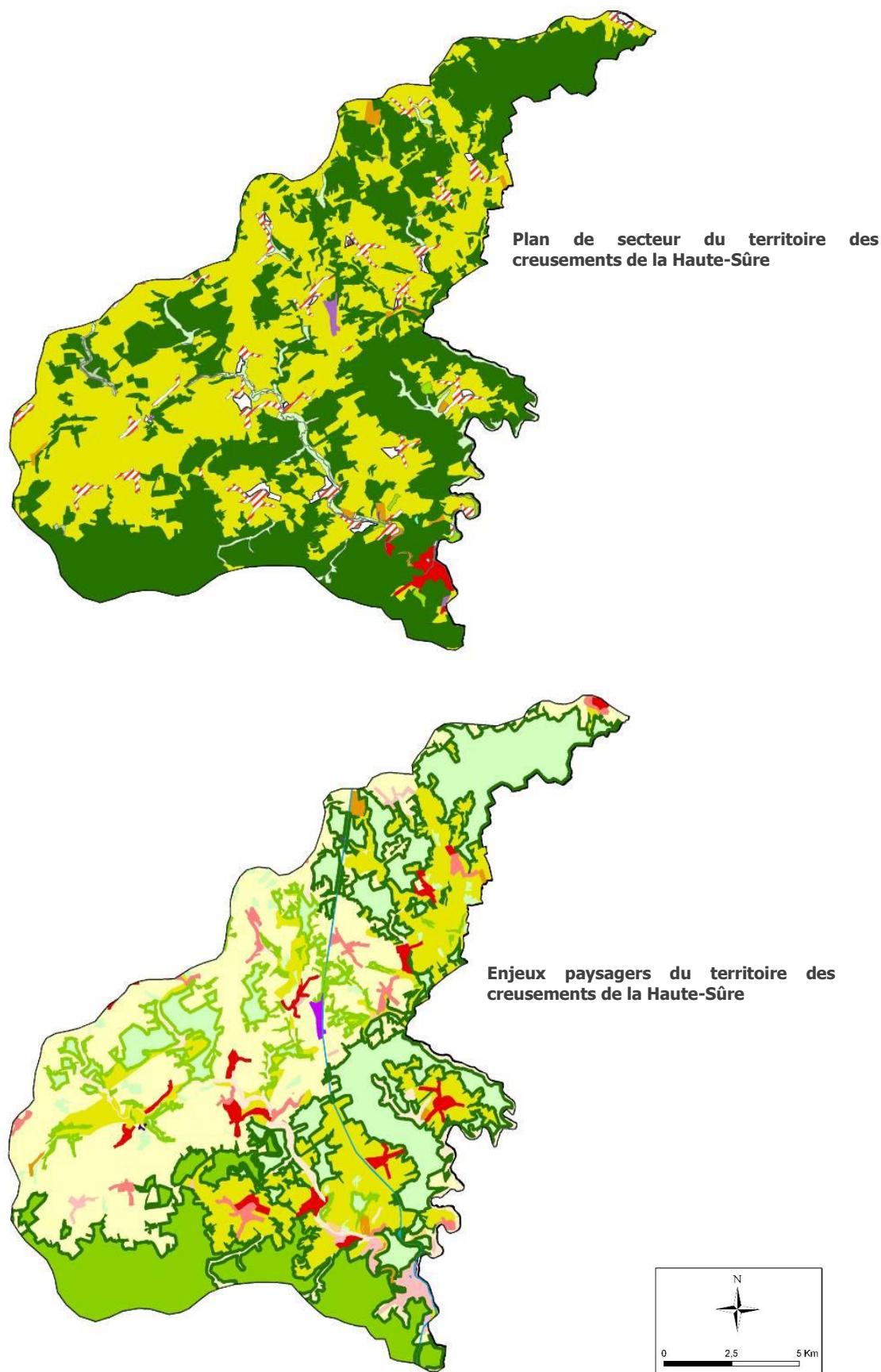
constructions ou de la présence de zone ou bâtiment protégé (repris à l'inventaire voire classé, périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique...).

Les enjeux principaux associés au territoire paysager herbager sont les suivants :

- Impacts de l'évolution de l'agriculture (occupation du sol et constructions) : vu l'importance de cette activité en terme d'occupation du sol, l'évolution de l'agriculture se répercutera assez fortement sur le paysage.
- Maintien ou reconstitution des haies, alignements d'arbres et arbres isolés. Ces éléments apportent de la variété au paysage et contribuent à en améliorer sa valeur. Par endroits, ces éléments ont disparu ou tendent à disparaître, ce qui contribue à banaliser le paysage.
- Accompagnement du développement des villages (ZHCR et ZACC). Des réserves foncières généralement importantes existent, que ce soit en zone d'habitat (à caractère rural) ou en ZACC (si toutefois, elles sont affectées à l'habitat). Une réflexion globale sur ces zones, à mener préalablement à leur urbanisation pour éviter une occupation au cas par cas et/ou peu parcimonieuse, ainsi qu'un phasage de leur développement permettrait d'intégrer le nouveau bâti au village et au paysage. Le relief est généralement calme mais l'ouverture du paysage, voire de légers mouvements du relief accentuent la visibilité potentielle de certaines zones. Cet élément devrait être pris en compte dans la réflexion menée.
- Accompagnement du développement des zones d'activité économique et infrastructures liées. Ces zones situées le long d'axes routiers fréquentés ont un impact visuel important. Par ailleurs, ils constituent une porte d'entrée sur le territoire. Une meilleure prise en compte de leur impact visuel est donc nécessaire dans la création de nouvelles zones ou la modification de zones existantes.
- Réflexion autour du développement éolien. Le plateau est un site intéressant au niveau du potentiel éolien. Une réflexion globale sur l'implantation des projets est nécessaire : elle devrait inclure les communes du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier et du Parc naturel des Deux Ourthes. Le développement d'un schéma éolien pourrait constituer une aide efficace pour la prise de décision.
- Valorisation touristique. Il existe plusieurs chemins de promenade balisés permettant de découvrir des paysages typiques et intéressants. Une meilleure exploitation de ceux-ci et des aménagements spécifiques d'information sont utiles pour valoriser les paysages auprès des habitants ou auprès des touristes.

Analyse AFOM spécifique au Haut-Plateau de l'Ardenne centrale			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le relief et la présence de bosquets et haies permettent une meilleure intégration visuelle des infrastructures agricoles ; ... 	<ul style="list-style-type: none"> Activité agricole intensive ; Pression forte de l'agriculture sur l'environnement ; Arbres et haies inexistantes sur certaines parties du territoire paysager ; Les grands axes routiers créent une rupture dans le paysage ; La multiplication des projets éoliens accentue leur impact visuel et le rejet de la population ; 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques démarches de diversification agricole (épeautre...) ; Plusieurs points de vue intéressants sont valorisables ; Existence d'outils d'aide à une meilleure intégration des constructions ; Nouvelles réflexions pour le maintien ou la replantation d'arbres et haies tant le long des voiries qu'en zone agricole ; Réflexions autour de la qualité urbanistiques des zones d'activités économiques et sur la notion de boulevard urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> Très forte présence de l'agriculture : les modifications de l'affectation du sol pour s'adapter à de nouvelles spéculations (sapins de Noël...) ou à une plus grande mécanisation sont très visibles ; Les constructions en ligne de crête ne sont pas toujours bien intégrées ; Qualité écologique des cours d'eau menacée ; Création d'étangs de loisirs ayant un impact sur le milieu récepteur ; Développement non concerté de l'éolien ;

4.2 TERRITOIRE PAYSAGER DES CREUSEMENTS DE LA HAUTE-SÛRE





L'affectation du sol est partagée essentiellement entre l'agriculture (prairies) et la forêt (plantations de résineux majoritairement). Elle est assez conforme au plan de secteur. Des noyaux d'habitat, de petite taille, sont disséminés sur le territoire. Seule la N4 crée, par endroits, une rupture dans le paysage et ouvre, ailleurs, des perspectives sur le territoire traversé. L'impact paysager des zones de loisirs peut être limité moyennant quelques dispositions simples d'intégration paysagère et une bonne prise en compte du relief plus marqué qui peut accentuer la visibilité des sites.

La variété de l'occupation du sol est renforcée par la présence de bosquets, haies et par un relief de plus en plus marqué lorsqu'on se déplace vers la frontière et vers le sud. Quelques zones de qualité remarquable voire très remarquable ont été mises en évidence. Une attention particulière doit donc être portée pour le développement d'infrastructures en zone agricole et pour le développement cohérent des villages concernés. Le développement de la zone de loisirs devrait également être encadré au niveau paysager. La zone de la Sûre frontalière, de qualité paysagère remarquable tant par son relief marqué que par la diversité des éléments et la présence de zones naturelles très intéressantes (et protégées pour certaines d'entre elles), constitue un paysage auquel la population s'identifie. Le développement de toute infrastructure ou habitat, que ce soit en zone agricole, en zone forestière ou en zone d'habitat, doit tenir compte de ces caractéristiques afin de maintenir la qualité du site. Une réflexion sur la gestion de la zone devrait être établie avec les gestionnaires du paysage grand-ducaux. Enfin, la N4 devrait par endroits être requalifiée par des traitements adaptés. Elle ouvre des perspectives sur le territoire traversé : il est donc nécessaire de prendre en compte ce potentiel ou cette caractéristique lors du développement des zones visibles depuis la N4.

Les enjeux y sont essentiellement, pour la zone agricole, qualifiés de moyens : toute implantation dans cette zone aura des impacts visuels réels mais limités. Là où le relief devient plus marqué, les enjeux paysagers en zone agricole sont plus importants. Les zones d'habitat présentent quant à elles des enjeux paysagers moyens à importants, que ce soit en raison d'une disponibilité foncière encore élevée, d'une configuration défavorable de la zone au plan de secteur (développement linéaire de la zone d'habitat, absence de zone de transition entre deux noyaux d'habitat...), d'une localisation par rapport au relief accentuant la visibilité potentielle des constructions (cas assez fréquent) ou de la présence de zone ou bâtiment protégé (repris à l'inventaire voire classé, périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique...). Le développement de nouvelles zones autour de Martelange devrait inclure des traitements et des prescriptions permettant l'intégration des nouveaux quartiers à l'habitat existant et au paysage (selon les endroits, on accordera parfois plus d'importance à l'intégration au paysage ce qui nécessitera de s'écarte légèrement des prescriptions applicables dans le noyau bâti). Les ZACC sont assez nombreuses, notamment sur la commune de Fauvillers. Une étude globale du développement de ces zones est fortement souhaitable pour assurer leur intégration au village et au paysage, pour échelonner leur développement et favoriser une utilisation rationnelle du sol. Si les bordures forestières présentent un impact visuel non négligeable, les noyaux forestiers présentent quant à eux des enjeux généralement peu importants. Néanmoins, un noyau de superficie plus importante conjugué avec un relief marqué accentue l'impact visuel du noyau : les enjeux paysagers y sont donc qualifiés de moyens.

Les enjeux principaux associés au territoire paysager des creusements de la Haute-Sûre sont les suivants :

- Impacts de l'évolution de l'agriculture (occupation du sol et constructions). Vu l'importance de l'agriculture en terme d'occupation du sol, l'impact de son évolution jouera un rôle important sur le paysage. Le relief, facteur limitant pour l'implantation de certaines activités, joue également un rôle important pour la visibilité des installations et de l'occupation du sol.
- Maintien voire reconstitution des haies, alignements d'arbres et arbres isolés. Ces éléments apportent de la variété au paysage, soulignent le relief. Ils augmentent la valeur du paysage.
- Accompagnement du développement des villages (ZHCR et ZACC). Des réserves foncières généralement importantes existent, que ce soit en zone d'habitat (à caractère rural) ou en ZACC (si toutefois, elles sont affectées à l'habitat). Une réflexion globale sur ces zones, à mener préalablement à leur urbanisation pour éviter une occupation au cas par cas et/ou peu parimonieuse, ainsi qu'un phasage de leur développement permettrait d'intégrer le nouveau bâti au village et au paysage. Le relief marqué accentue la visibilité potentielle de certaines zones. Cet élément devrait être pris en compte dans la réflexion menée. La gestion du développement du bâti sur les lignes de crêtes constitue également un enjeu important dans ce territoire paysager (voir ci-dessous).
- Accompagnement du développement de la zone d'activité économique et des infrastructures liées. Cette zone située le long de la N4, axe routier fréquenté, a localement un impact visuel important. Son extension nécessitera une réflexion sur la cohérence du bâti développé et sur

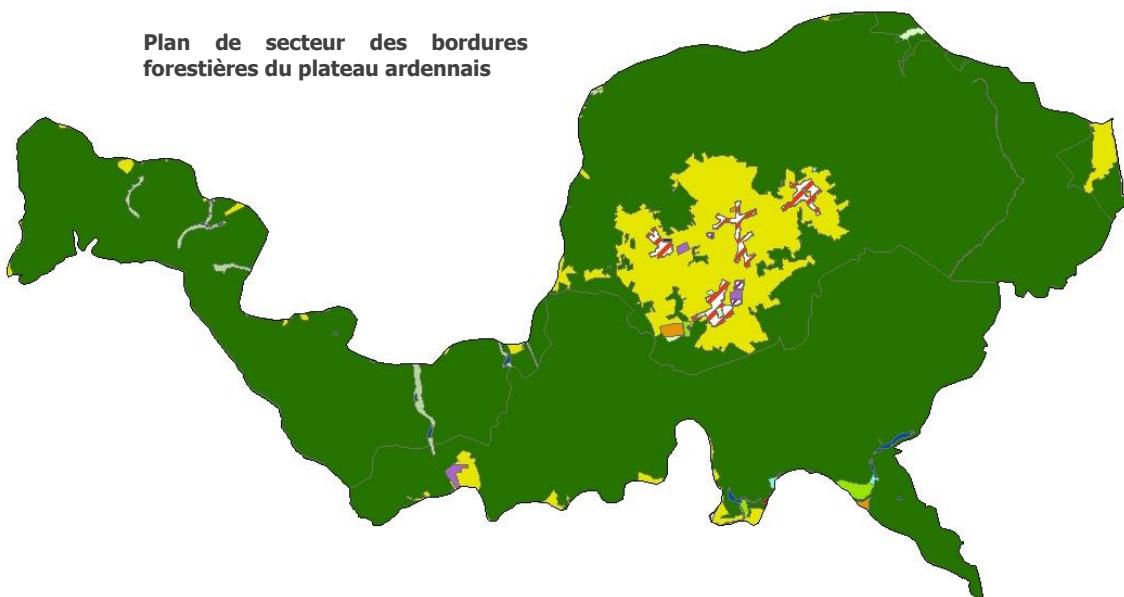
le développement des enseignes et autres signalétiques ainsi que son intégration paysagère par rapport aux environs (gestion des implantations en ligne de crête, par exemple).

- Évolution des zones boisées. Si les noyaux forestiers jouent un rôle généralement moins important sur le paysage, les lisières par contre contribuent à le structurer et lui apportent de la diversité. La disparition ou création de zones boisées et la gestion sylvicole qui y est pratiqué a donc une influence à court ou moyen terme sur le paysage.
- Valorisation touristique. Il existe plusieurs chemins de promenade balisés permettant de découvrir des paysages typiques et intéressants. Une meilleure exploitation de ceux-ci et des aménagements spécifiques d'information sont utiles pour valoriser les paysages auprès des habitants ou auprès des touristes, notamment pour les sites emblématiques.
- Démarches transfrontalières à mettre en place. Le long de la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg, la qualité du paysage dépend de la gestion du paysage en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Une réflexion commune voire des actions communes sont donc nécessaires pour assurer une gestion cohérente du paysage. Ce type de démarche est particulièrement important pour les sites présentant une qualité remarquable ou très remarquable.
- Gestion des lignes de crête. Le relief est assez marqué dans une partie du territoire paysager. La gestion de l'occupation du sol et des constructions sur les lignes de crête est essentielle afin d'éviter un impact paysager néfaste (choix des couleurs, de l'implantation, des végétaux plantés et de leur mode de gestion voire choix de rendre non urbanisable certaines crêtes).

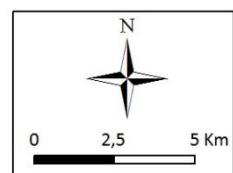
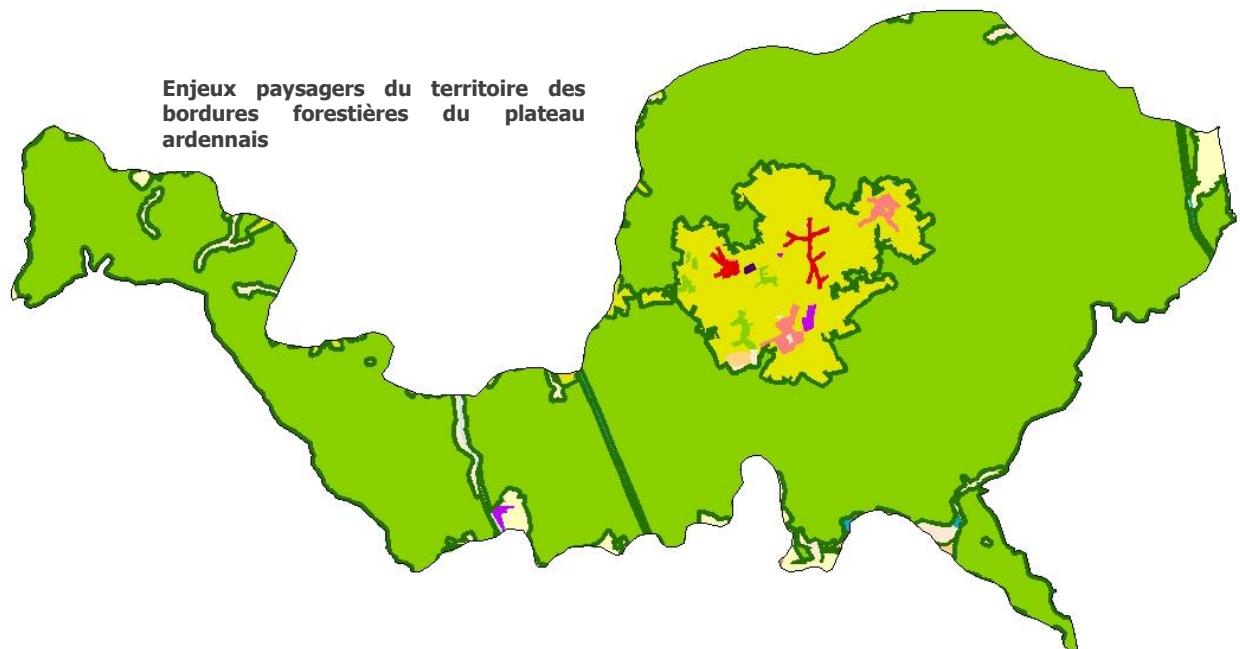
Analyse AFOM spécifique aux creusements de la Haute-Sûre			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Des points de vue intéressants se trouvent sur ce territoire paysager ; Les dénivélés importants créent des ruptures intéressantes et des vues à valoriser ; Les paysages de fond de vallée sont bien perçus par la population ; Les cours d'eau sont responsables de dépression dans le paysage et de son animation ; Quelques cours d'eau sont de très bonne qualité ; Les arbres, haies et bosquets sont encore bien présents ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les pentes rendent plus difficiles l'exploitation par l'agriculture de certains terrains ; Du fait du relief, les constructions en lignes de crêtes sont très visibles ; 	<ul style="list-style-type: none"> Le relief offre des points d'observation du paysage ; Déboisement de fonds de vallée intéressants ; Existence de SDC permettant de programmer l'urbanisation des larges espaces encore disponibles ; 	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des chênaies par des résineux ; Achat des terrains agricoles par des agriculteurs luxembourgeois ;

4.3 TERRITOIRE PAYSAGER DES BORDURES FORESTIÈRES DU PLATEAU ARDENNAIS

Plan de secteur des bordures forestières du plateau ardennais



Enjeux paysagers du territoire des bordures forestières du plateau ardennais





L'affectation du sol est presque totalement consacrée à la forêt (majoritairement feuillue mais les lisières sont fréquemment composées de résineux ainsi que certains fonds de vallée). Dans la clairière, l'affectation du sol est essentiellement agricole (prairies) et quatre villages y sont implantés. L'occupation du sol est donc assez conforme au plan de secteur.

Quelques zones de qualité remarquable voire très remarquable ont été mises en évidence. La N4 et la E411 créent des ruptures dans le massif forestier mais peu dans le paysage. Néanmoins, par endroits, une requalification pourrait être envisagée.

Les enjeux pour la zone agricole sont qualifiés d'importants. En effet, il s'agit d'un paysage témoin qui exprime l'évolution du massif forestier au cours des siècles⁴. Toute modification de cette zone, notamment en matière d'occupation du sol, pourrait diminuer ou faire perdre les caractéristiques de paysage témoin. Les zones d'habitat présentent quant à elles des enjeux paysagers moyens à importants, que ce soit en raison d'une disponibilité foncière encore élevée, d'une configuration défavorable de la zone au plan de secteur (développement linéaire de la zone d'habitat, absence de zone de transition entre deux noyaux d'habitat...) ou de la présence de zone ou bâtiment protégé (repris à l'inventaire voire classé, périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique, RGBSR...). Par leur gestion et leur implantation, les bordures forestières présentent un impact visuel non négligeable. L'intérieur du massif forestier présente des enjeux moyens. Son impact visuel n'est pas négligeable, surtout depuis certains points de vue qui permettent d'observer l'intérieur du massif.

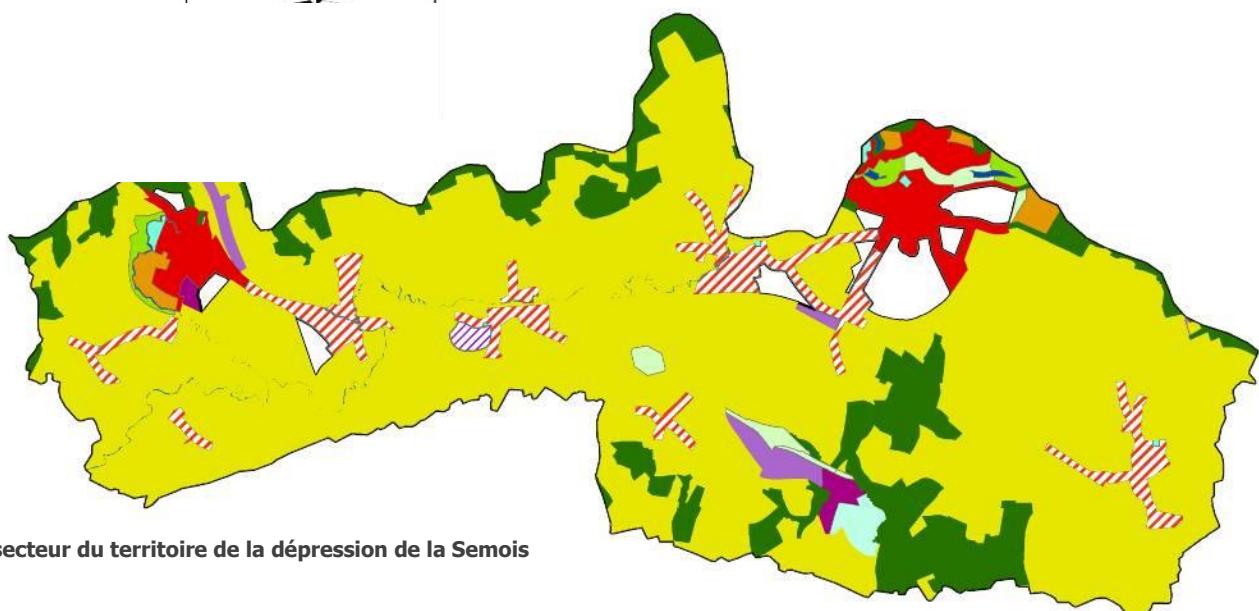
Les enjeux principaux associés au territoire paysager forestier sont les suivants :

⁴ Pour plus d'informations à ce sujet, consulter DROEVEN E., DUBOIS C., FELTZ C., *Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins*. Cahiers d'économie et sociologie rurales, n°84-85, 2007, pp 215-300.

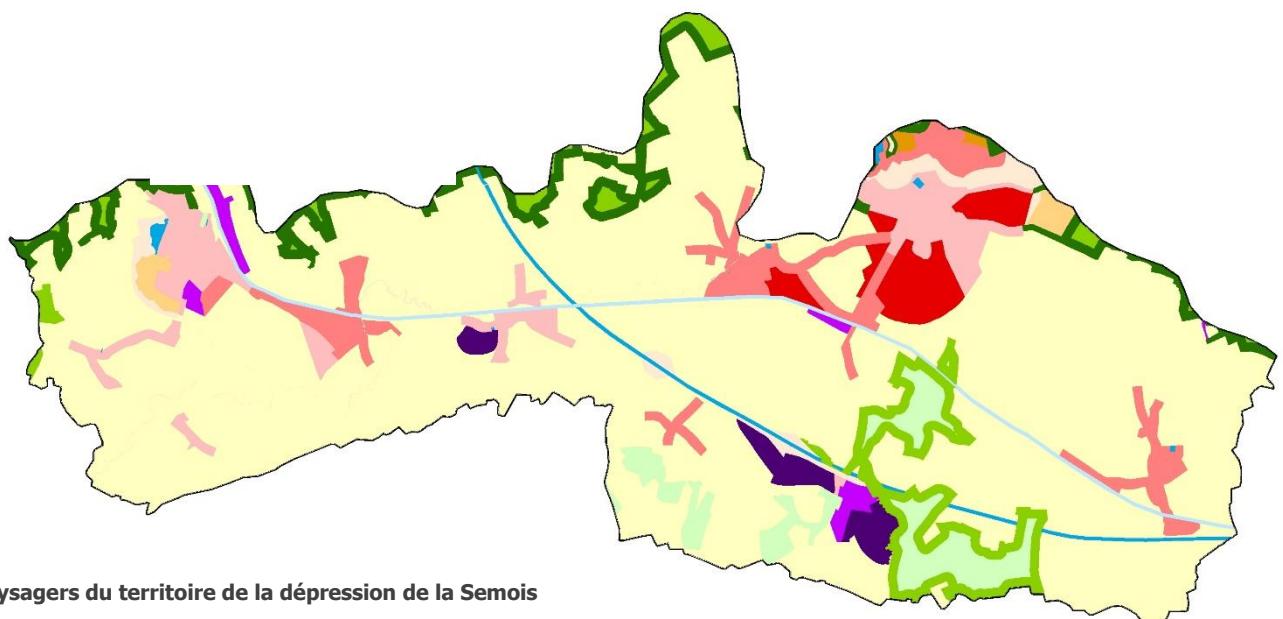
- Accompagnement du développement des villages (ZHCR et ZACC). Une gestion de la réserve foncière devrait être envisagée pour favoriser une meilleure intégration du bâti au village et au paysage et pour assurer une utilisation parcimonieuse du sol.
- Évolution des zones boisées. Les lisières jouent un rôle important dans le paysage, notamment dans la délimitation du paysage témoin de la clairière d'Anlier. Leur gestion a donc, à court ou moyen terme, un impact sur le paysage. L'intérieur du massif forestier a également un impact sur le paysage, notamment depuis certains points de vue qui permettent d'observer celui-ci. La gestion qui y est appliquée a donc un impact moyen sur le paysage à court ou moyen terme.
- Valorisation touristique. Il existe plusieurs chemins de promenade balisés permettant de découvrir des paysages typiques et intéressants même si la plupart d'entre eux traversent la forêt où les vues sont généralement (très) courtes. Une meilleure exploitation de ceux-ci et des aménagements spécifiques d'information sont utiles pour valoriser les paysages auprès des habitants ou auprès des touristes, notamment pour les sites emblématiques.

Analyse AFOM spécifique aux bordures forestières du plateau ardennais			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'arbres limite l'impact visuel des constructions ; • Territoire attractif car suffisamment proche du Grand-Duché de Luxembourg mais moins coûteux que le sud de la commune de Habay ; • Pression agricole moindre ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le relief et les sols rendent beaucoup de terrains difficilement valorisables par l'agriculture ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le massif de la Forêt d'Anlier offre des perspectives de valorisation touristiques ; • 	

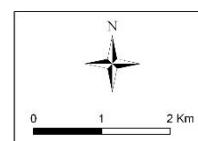
4.4 TERRITOIRE PAYSAGER DE LA DÉPRESSION DE LA SEMOIS



Plan de secteur du territoire de la dépression de la Semois



Enjeux paysagers du territoire de la dépression de la Semois





L'affectation du sol est presque totalement agricole (prairies), ponctuée par des noyaux d'habitat moins nombreux et plus gros qu'en Ardenne et par des îlots boisés. L'autoroute E411 crée une rupture plus ou moins forte dans le paysage selon les endroits. L'impact paysager des zones de loisirs peut être limité moyennant quelques dispositions simples d'intégration paysagère. La zone d'activité économique des Coeuvins constitue une porte d'entrée du Parc : son impact paysager doit donc être pris en compte.

La variété de l'occupation du sol est renforcée par la présence de bosquets, haies ou par un relief localement plus marqué. Des zones de qualité remarquable voire très remarquables ont été mises en évidence. L'autoroute, par endroits, et la zone d'activité économique des Coeuvins devraient être requalifiées par des traitements adaptés.

Les enjeux y sont essentiellement, pour la zone agricole, qualifiés de moyens : toute implantation dans cette zone aura des impacts visuels réels mais qui peuvent être limités moyennant des dispositions assez simples. Les lisières des zones boisées présentent par endroits des enjeux moyens voire importants par contre, les noyaux présentent des enjeux paysagers peu importants étant donné leur impact visuel moindre. Les zones d'habitat présentent quant à elles des enjeux paysagers moyens à importants, que ce soit en raison d'une disponibilité foncière encore élevée, d'une configuration défavorable de la zone au plan de secteur (développement linéaire de la zone d'habitat...), d'une localisation par rapport au relief accentuant la visibilité potentielle des constructions ou de la présence de zone ou bâtiment protégé (repris à l'inventaire voire classé, périmètre d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique...). Les zones d'activité économique présentent au moins des enjeux moyens : en effet, l'impact visuel des infrastructures susceptibles d'y être implantées peut-être important voire très important, d'autant plus que certains d'entre eux sont localisés à proximité de voiries fréquentées ou du chemin de fer.

Les enjeux principaux associés au territoire paysager de la dépression de la Semois sont les suivants :

- Impacts de l'évolution de l'agriculture (constructions). Vu l'importance de cette activité en terme d'occupation du sol et vu les infrastructures qui sont construites dans le cadre de l'activité agricole, l'évolution de l'agriculture se répercute assez fortement sur le paysage.
- Maintien voire replantation des haies, alignements d'arbres et arbres isolés. Ces éléments apportent de la variété au paysage et contribuent à en améliorer sa valeur. Par endroits, ces éléments ont disparu ou tendent à disparaître, ce qui contribue à banaliser le paysage.
- Accompagnement du développement des villages (ZHCR et ZACC). Des réserves foncières généralement importantes existent, que ce soit en zone d'habitat (à caractère rural) ou en ZACC (si toutefois, elles sont affectées à l'habitat). Une réflexion globale sur ces zones, à mener préalablement à leur urbanisation pour éviter une occupation au cas par cas et/ou peu parcimonieuse, ainsi qu'un phasage de leur développement permettrait d'intégrer le nouveau bâti au village et au paysage. Le relief est généralement calme mais l'ouverture du paysage, voire de légers mouvements du relief accentuent la visibilité potentielle de certaines zones. Cet élément devrait être pris en compte dans la réflexion menée. Le développement de nouvelles zones, notamment à Marbehan ou Houdemont (ancienne zone d'extraction) devra également prendre en compte l'intégration du bâti au village existant et au paysage.
- Accompagnement du développement des zones d'activité économique et des infrastructures liées (proximité de la E411 et porte d'entrée du Parc). Ces zones situées le long d'axes routiers fréquentés ont un impact visuel important. Par ailleurs, ils constituent une porte d'entrée sur le territoire. Une meilleure prise en compte de leur impact visuel est donc nécessaire dans la création de nouvelles zones ou la modification d'existantes.
- Valorisation touristique. Il existe plusieurs chemins de promenade balisés permettant de découvrir des paysages typiques et intéressants. Une meilleure exploitation de ceux-ci et des aménagements spécifiques d'information sont utiles pour valoriser les paysages auprès des habitants ou auprès des touristes.

Analyse AFOM spécifique à la dépression de la Semois			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le relief et la présence de bosquets et haies permettent une meilleure intégration visuelle des infrastructures agricoles ; Existence des étangs publics « historiques » liés aux forges ; 	<ul style="list-style-type: none"> Activité agricole intensive ; Pression forte de l'agriculture sur l'environnement ; Les grands axes routiers créent une rupture dans le paysage ; Le relief accentue l'impact visuel des éoliennes ; Mauvaise qualité urbanistique de la zone d'activités économiques des Coeuvins, porte d'entrée de la commune de Habay ; 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques démarches de diversification agricole (épeautre...) ; Plusieurs points de vue intéressants sont valorisables ; Existence d'outils d'aide à une meilleure intégration des constructions ; Nouvelles réflexions pour le maintien ou la replantation d'arbres et haies tant le long des voiries qu'en zone agricole ; Réflexions autour de la qualité urbanistiques des zones d'activités économiques et sur la notion de boulevard urbain ; 	<ul style="list-style-type: none"> Très forte pression foncière et coûts élevés de l'immobilier ; Les constructions en ligne de crête ne sont pas toujours bien intégrées ;

Annexes

ANNEXE 1. RÉSUMÉ DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PAYSAGES MISE AU POINT PAR L'ASBL ADESA.

L'objectif de la méthode est de mettre en évidence des périmètres d'intérêt paysager. Elle est basée sur la sélection de six critères – dont l'harmonie est le plus déterminant- à examiner successivement. Chacun est apprécié selon une échelle de valeurs à 5 degrés : valorise beaucoup, un peu, sans influence, perturbe un peu, beaucoup.

Les six critères sont :

1. la profondeur du champ ou longueur de vue. Pour qu'il y ait paysage, le champ de vision doit s'étendre à au moins 300 mètres.
2. la variété. Il s'agit du nombre d'éléments (bosquet, champs, hameaux...) présents : peu de variété ou trop de variété sont sanctionnés par un score moins élevé.
3. la dimension verticale. Donnée prenant en compte le relief et/ou les éléments verticaux (clochers, arbres, tours...).
4. présence de plans successifs.
5. l'harmonie. Traduit une disposition équilibrée des éléments et des couleurs dans l'espace, la bonne intégration du bâti et la qualité des lignes de crêtes.
6. la rareté. Il s'agit des points de vue que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Pour étudier le territoire, l'asbl ADESA propose de le scinder en unités d'observations. Chacune est ensuite analysée au travers d'une fiche type (fiche de terrain) reprenant les 6 critères, tous évalués selon l'échelle de valeur à 5 degrés.

ANNEXE 2. LE PLAN DE SECTEUR, OUTIL DE GESTION DU PAYSAGE ?

Le plan de secteur est un outil de planification couvrant la totalité de la Région wallonne qui définit les affectations du sol. Il influence donc le paysage. Il définit, par exemple, la localisation et l'étendue des zones urbanisables et non urbanisables. Plus spécifiquement, au niveau paysager, le plan de secteur comprend des périmètres en surimpression, dont le périmètre d'intérêt paysager.

Le plan de secteur a permis d'éviter le mitage de l'espace par le bâti mais ne constitue pas un outil suffisant de gestion du territoire et du paysage. En effet, les options prises à l'intérieur de ces zones influencent fortement le paysage : densité et mode d'urbanisation dans les zones urbanisables, non urbanisation de zone urbanisable pour des raisons physiques (voies non équipées, relief, risques majeurs, zone inondable...), urbanistiques ou paysagères (au moyen d'outils tels que la charte, le schéma de structure, un PCA dérogatoire ou compensatoire), type d'exploitation en zone agricole et forestière...

Néanmoins, l'étude des scénarios rendus possibles par le plan de secteur fournit des informations intéressantes sur l'évolution possible du territoire, sur les enjeux qui se posent et les mesures à prendre.

A. ENJEUX PAYSAGERS GLOBAUX LIÉS AUX ZONES D'HABITAT, ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL ET AUX ZACC

Le plan de secteur sur le territoire du Parc comporte 5 zones d'habitat (Bastogne, Martelange, Habay-la-Neuve, Marbehan et Neufchâteau) et 141 zones d'habitat à caractère rural.

Selon le CWATUPE, la zone d'habitat est destinée principalement à la résidence tandis que la zone d'habitat à caractère rural est destinée principalement à la résidence et à l'agriculture. D'autres activités peuvent être implantées dans ces zones pour autant qu'elles ne mettent pas en péril les destinations principales.

En vue de la réalisation d'une charte urbanistique avec le soutien de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, le bâti et les modes d'urbanisation de chaque village du Parc ont été décrits. Dans les tableaux suivants, la morphologie de chaque noyau d'habitat est décrite ainsi que les enjeux liés à son évolution rendue possible par le plan de secteur. Par ailleurs, suite au travail de terrain, une carte synthétisant les informations concernant les matériaux et les couleurs des élévations a également été établie pour chaque commune (voir dossier 'cartographie').

A noter que les remarques ci-dessous concernent essentiellement le développement des villages par le résidentiel mais la construction de hangars et autres infrastructures agricoles sont aussi des facteurs de développement des villages qui sont pris en compte.

B. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT, ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL ET ZACC DE LA COMMUNE DE BASTOGNE

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Al Hez	Village-rue constitué essentiellement de nouveau bâti.	ZHCR presque saturée.
Arloncourt	Zone d'habitat à caractère rural assez compacte s'étirant du nord au sud.	ZHCR non saturée : l'urbanisation va se poursuivre en se densifiant. Enjeu : Assurer l'intégration du nouveau bâti par rapport à l'ancien bâti.
Benonchamps	Habitat groupé, dense. Extension linéaire assez étirée et partiellement urbanisée.	ZHCR assez compacte sauf une extension linéaire vers Mageret. Partie sud de la ZHCR difficilement urbanisable à cause du relief. Une deuxième ZHCR sur la rive droite de la Wiltz. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">● Concernant les parties nord et sud de la ZHCR, assurer une urbanisation assez dense en lien avec l'urbanisation existante au centre du village.● Maintien d'une zone de transition non urbanisée entre Mageret et Benonchamps.● Intégration des constructions sur l'extension (vers Mageret).● Réflexion nécessaire sur le type d'urbanisation à favoriser dans la ZHCR sur la rive droite de la Wiltz (densité...).
Bizory	Habitat groupé.	ZHCR presque saturée. Une courte extension linéaire reste à urbaniser.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Bourcy	Zone d'habitat à caractère rural compacte et présentant quelques extensions.	<p>Extensions (au nord-est, par exemple) pas encore saturées ainsi qu'une zone au centre du village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter une urbanisation linéaire de l'extension au nord-est. • Prévoir une urbanisation de la zone au centre du village cohérente par rapport au noyau du village. • La ZACC, si urbanisée, pourrait renforcer le caractère compact du village.
Bras	Habitat étendu, peu dense. Village établi essentiellement sur un versant.	Extensions linéaires partiellement urbanisées. L'urbanisation de la ZACC permettrait la création d'un noyau central, bien que le relief constitue un facteur limitant à l'urbanisation.
Cobru	Habitat ancien dense et étiré, habitat récent peu dense et étiré.	<p>ZHCR presque saturée.</p> <p>La mise en œuvre des ZACC jouera un rôle important sur la morphologie de Cobru.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion globale des 3 ZACC. • Etudier la possibilité de n'affecter qu'une partie de la ZACC à l'urbanisation pour préserver un espace non urbanisé entre Cobru et Noville et entre Cobru et la route d'Houffalize et pour assurer une structure finale compacte.
Foy	Un noyau ancien développé de part et d'autre de la route d'Houffalize.	<p>Les extensions linéaires partiellement urbanisées déstructurent le village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du noyau central par l'urbanisation des ZACC.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Hardigny	Habitat ancien groupé.	<p>ZHCR étendue peu urbanisée en dehors du noyau ancien. La partie compacte de ZHCR (au nord-est) pourrait devenir un deuxième centre de village.</p> <p>Activité agricole importante.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter l'urbanisation linéaire en créant des accès vers l'intérieur des îlots. • Intégration des bâtiments agricoles.
Harzy	Habitat étendu et peu dense implanté sur un versant.	Peu d'extension possible du bâti.
Hemroulle	Zone d'habitat à caractère rural étirée. Bâti peu dense.	<p>Les parties de la ZHCR situées au sud et à l'est du noyau ancien sont peu urbanisées. L'extension linéaire vers Champs est presque entièrement urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation de la zone au sud en vue de renforcer le noyau central. Envisager les implantations de manière à éviter un développement linéaire du bâti. • Urbanisation linéaire des extensions à lier au noyau central par l'adoption de prescriptions adaptées.
Isle-les-Prés	Très petit village-rue.	<p>ZHCR peu urbanisée.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une densité peu élevée et développement d'un bâti adapté.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Livarchamps	Zone d'habitat à caractère rural composée d'un noyau et de deux branches. Une ZACC qui pourrait contribuer à renforcer le caractère compact. Habitat peu dense. Village au relief marqué.	Le relief est très marqué ce qui rend l'urbanisation difficile en plusieurs endroits, notamment pour la ZACC. Paysages intéressants (notamment sur la vallée et la ZACC). Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un bâti adapté (densité acceptable, bonne intégration au relief, gabarits et matériaux adaptés). • Mise en œuvre de la ZACC tenant compte du relief très marqué et du paysage intéressant.
Longvilly	Zone d'habitat à caractère rural compacte avec noyau groupé dense et une extension linéaire selon un axe nord-sud.	Trois extensions linéaires et une zone compacte (au nord-ouest) restent à urbaniser. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de l'urbanisation sur les extensions de la ZHCR et sur la zone nord-ouest (relief marqué, risques de développement linéaire du bâti).
Lutrebois	Zone d'habitat à caractère rural étirée. Habitat linéaire. Relief marqué.	Urbanisation encore possible sur des « extensions » linéaires. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de l'urbanisation de chaque « extension » de manière à créer une zone cohérente.
Lutremange	Zone d'habitat à caractère rural compacte et étirée. Une ZACC au nord. Relief marqué. Habitat dense.	Zone urbanisable encore disponible à l'ouest du village. Relief marqué. Vues sur le paysage intéressantes (au nord-est). Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des vues sur le paysage au nord-est du village, notamment en réfléchissant l'urbanisation de la ZHCR et de la ZACC. • Intégration au relief du bâti.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Luzery	Zone d'habitat continue avec celle de Bastogne.	ZH presque saturée.
Mageret	Habitat ancien groupé et dense au nord-ouest de la route de Wiltz. Extensions linéaires (urbanisation récente) et très étirées.	Extension linéaire presque totalement urbanisée. Zone au nord à urbaniser. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des constructions sur l'extension (vers Benonchamps). • Urbanisation réfléchie de la partie de ZHCR à urbaniser au nord. • Mise en œuvre de la ZACC tenant compte de sa localisation (création d'un deuxième centre) et du relief. • Maintien d'une zone non urbanisée de transition entre Benonchamps et Mageret.
Marvie	Habitat étendu (deux noyaux) en tête de vallée, assez dense.	ZHCR presque totalement urbanisée. Morphologie initiale déstructurée.
Michamps	Zone d'habitat à caractère rural en étoile continue avec celle d'Oubourcy. Village dont le noyau est encaissé. Développements linéaires sur les versants.	Urbanisation des extensions linéaires en cours. Activité agricole assez importante. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du bâti implanté de manière linéaire sur les versants. • Maintien d'une zone non urbanisée pour assurer la transition avec le village d'Oubourcy. • Intégration des bâtiments agricoles
Moinet	Zone d'habitat à caractère rural assez compacte si ce n'est une extension au sud-ouest. Noyau villageois dense encaissé et extensions sur les versants.	Urbanisation récente et à venir localisée essentiellement sur des versants. Impact paysager et visibilité depuis certains points non négligeables. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du bâti.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Mont	Zone d'habitat à caractère rural étirée, continue avec la zone d'habitat de Bastogne. Relief marqué.	ZHCR presque saturée.
Neffe	Habitat linéaire, très étiré.	ZHCR urbanisée sur toute sa longueur. <ul style="list-style-type: none"> Le principal enjeu paysager porte sur l'aménagement de la zone de loisirs.
Noville	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Noyau villageois dense situé sur une butte.	Quelques parties de ZHCR non encore urbanisées. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'urbanisation linéaire dans les parties de ZHCR à urbaniser. Création d'un lien entre les extensions et le centre du village.
Oubourcy	Village situé à l'ouest de Michamps et s'étirant selon un axe nord-est sud-ouest. Centre actuellement marqué.	Noyau peu dense. Activité agricole très importante. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Création d'un lien entre les extensions linéaires et le noyau. Intégration des bâtiments agricoles.
Rachamps	Zone d'habitat à caractère rural en étoile, habitat groupé au centre. Zone d'habitat à caractère rurale continue avec celle de Hardigny.	Centre du village marqué (densité et type d'habitat). Extensions linéaires partiellement urbanisée. Plusieurs parties assez compactes de la ZHCR restent à urbaniser, à proximité du noyau villageois. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'urbanisation linéaire dans les zones à urbaniser à proximité du noyau villageois. Limitation de la longueur d'urbanisation des extensions linéaires. Maintien d'une zone de transition avec le village d'Hardigny.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Recogne	Habitat en étoile qui s'étire sur quatre bras à partir du centre.	<p>Extensions linéaires partiellement urbanisées. Quelques zones assez compactes restent à urbaniser, ainsi qu'une ZACC.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du village autour du noyau ancien, et renforcement de la route au nord-est du village.
Remoifosse	Quelques fermes et activités économiques le long de la N4.	<p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la qualité des bâtiments de plus grande envergure.
Savy	<p>Zone d'habitat à caractère rural s'étendant entre deux axes routiers importants.</p> <p>Relief marqué. Habitat peu dense. Extension linéaire presque totalement urbanisée.</p>	<p>L'espace encore disponible pour l'urbanisation se situe essentiellement en dehors des extensions linéaires, à proximité du noyau.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation à proximité du noyau.
Senonchamps	Zone d'habitat à caractère rural en étoile, habitat linéaire.	<p>Il reste quelques places à bâtir dans les parties linéaires de la ZHCR ainsi qu'une zone plus compacte à proximité de la N4.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti dans le bâti existant.
Vaux-Fagnoux	Habitat ancien linéaire assez dense. Habitat récent peu dense et linéaire.	<p>A part deux extensions linéaires au nord qui restent à urbaniser, la ZHCR est presque saturée. L'urbanisation de la ZACC pourrait concourir à la création d'un noyau central dense.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la ZACC tenant compte notamment de la ligne de crête.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Villers-la-Bonne-Eau	Zone d'habitat à caractère rural étirée. Relief très marqué. Habitat peu dense.	<p>Beaucoup de zone urbanisable encore disponible. Le relief constitue un facteur limitant à l'urbanisation. Plusieurs vues paysagères intéressantes.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation du bâti linéaire, notamment dans la branche nord-ouest. • Préservation des vues paysagères, notamment sur la branche la plus à l'ouest et sur la branche la plus au nord.
Wardin	Habitat étendu sur un versant, habitat assez dense.	<p>Extensions linéaires presque toutes bâties. Une zone compacte reste à urbaniser au sud ce qui modifiera la morphologie du village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation de la zone au sud, zone sensible puisque située sur un versant. • Déclassement de la zone traversée par le ruisseau au centre du village pour intégration en zone d'espace vert.
Wicourt	Habitat ancien groupé, habitat récent étendu.	<p>ZHCR compacte et peu urbanisée. Activité agricole importante.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticipation du développement du bâti en vue d'éviter le développement linéaire, de favoriser un bâti adapté et une urbanisation cohérente et homogène. • Intégration des bâtiments agricoles.

C. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL ET ZACC DE LA COMMUNE DE FAUVILLERS

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Bodange	Noyau villageois implanté le long de la Sûre. Extensions de la zone d'habitat sur les versants. Habitat peu dense.	ZHCR non saturée mais le relief constitue un facteur limitant à l'urbanisation. L'urbanisation de la ZACC modifierait la silhouette du village. Enjeu : <ul style="list-style-type: none">● Intégration au relief et au paysage du bâti.
Burnon	Zone d'habitat à caractère rural compacte. Habitat peu dense.	ZHCR très peu urbanisée. Grande ZACC avec relief marqué. Activité agricole présente. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">● Intégration du bâti au sein du noyau.● Limitation du développement linéaire du bâti.● Mise en œuvre de la ZACC.● Intégration des bâtiments agricoles.
Fauvillers	Noyau établi sur un plateau. Plusieurs extensions linéaires. Habitat assez dense au centre du village.	Urbanisation encore possible sur les extensions linéaires de la ZHCR. L'urbanisation de la ZACC au nord modifierait la silhouette du village. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">● Intégration du bâti au relief et au paysage sur certaines extensions.● Mise en œuvre de la ZACC.● Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Hollange	<p>Zone d'habitat à caractère rural étendue selon un axe nord-est sud-ouest. Relief marqué : noyau villageois encaissé mais extensions sur le versant.</p>	<p>Certaines extensions linéaires de la ZHCR ne sont pas encore saturées.</p> <p>Relief marqué. Forte visibilité de certaines extensions bâties.</p> <p>Activité agricole présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au noyau du nouveau bâti. • Intégration au relief et au paysage du bâti linéaire de la branche est.
Honville	<p>Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Relief marqué : village assez dense situé sur une butte.</p>	<p>Les extensions linéaires de la ZHCR ne sont pas encore complètement urbanisées. Plus particulièrement, leurs extrémités ne sont pas urbanisées.</p> <p>Relief marqué et forte visibilité de certaines extensions de la ZHCR.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère du nouveau bâti sur les crêtes ou les versants. • Maintien des espaces de respiration dans le noyau (jardins...) et haies. • Mise en œuvre de la ZACC. • Limitation de la longueur d'urbanisation sur les parties de zone d'habitat linéaires.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Hotte	Zone d'habitat à caractère rural étirée. Habitat peu dense. Noyau sur le plateau puis urbanisation linéaire sur le versant descendant vers la Sûre.	ZHCR non saturée, particulièrement dans la partie sud où le relief marqué accentue la visibilité. Paysages intéressants. Activité agricole présente. ZACC reliant les villages de Hotte et Menufontaine. Enjeux <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du bâti dans un site intéressant au niveau paysager. • Intégration du nouveau bâti par rapport au relief et au paysage sur la partie sud de la zone d'habitat (particulièrement visible du fait du relief marqué). • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs). • Intégration des nouveaux bâtiments agricoles. • Mise en œuvre de la ZACC prévoyant le maintien d'une zone non urbanisée marquant la transition entre Hotte et Menufontaine.
La Barrière	Zone d'habitat à caractère rural très courte et linéaire.	
Malmaison	Village constitué d'une seule rue.	ZHCR non saturée. Paysage ouvert sur la partie au nord de la voirie. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au paysage des constructions le long de la route Malmaison-Honville. • Développement cohérent du bâti.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Menufontaine	<p>Zone d'habitat à caractère rural s'étirant le long d'une voirie. Noyau situé sur un plateau. Habitat peu dense.</p>	<p>ZHCR non saturée. Relief marqué. Paysages intéressants, notamment dans la vallée de la Sûre. Une ZACC qui relie Menufontaine à Hotte : paysage assez ouvert et relief marqué.</p> <p>Activité agricole présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une zone de transition entre Hotte et Menufontaine. • Intégration du bâti dans un site intéressant au niveau paysager. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs). • Intégration du bâti existant et à construire sur les extensions linéaires. • Intégration des nouveaux bâtiments agricoles.
Sainlez	<p>Zone d'habitat à caractère rural constituée d'un noyau et de deux extensions selon les axes nord-sud et est-ouest. Habitat peu dense.</p>	<p>Extensions linéaires de la ZHCR pas encore saturées. Leurs extrémités ne sont pas encore urbanisées. Relief marqué et visibilité de certaines extensions très forte.</p> <p>La ZACC à l'ouest, partiellement urbanisée, comprend une zone d'habitat à caractère rural. Son urbanisation pourrait créer un deuxième centre.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère du nouveau bâti. • Limitation de l'urbanisation linéaire. • Maintien de quelques respirations et échappées visuelles au sein du noyau. • Urbanisation du centre de la ZACC.
Strainchamps	<p>Zone d'habitat à caractère rural linéaire, située sur un versant. Habitat peu dense.</p>	<p>ZHCR encore disponible avant l'église (en venant de Hotte). Relief marqué, ce qui augmente la visibilité des constructions. Paysages intéressants.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du bâti au relief et au paysage. • Mise en œuvre de la ZACC et maintien d'une partie de celle-ci non urbanisée (en bordure de cours d'eau).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Tintange	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Habitat dense dans le noyau.	Extensions linéaires de la ZHCR peu urbanisées. Relief marqué et paysages intéressants. L'urbanisation de la ZACC pourrait renforcer le noyau central mais relief contraignant. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au relief et au paysage du bâti sur les extensions de la ZHCR et la ZACC. • Urbanisation des extensions cohérente avec le noyau ancien. • Limitation de la longueur des zones d'habitat linéaires urbanisées.
Warnach	Zone d'habitat à caractère rurale en étoile, l'axe ouest-est étant une ligne de crête. Habitat dense au centre.	La ZHCR comporte de longues extensions linéaires, dont les extrémités ne sont pas encore urbanisées. Relief marqué en certains endroits. Paysages intéressants. ZACC à l'ouest du village et dont l'urbanisation déplacerait le centre du village. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti par rapport au relief et au paysage. • Limitation de la longueur d'urbanisation des extensions de la ZHCR.
Wisembach	Zone d'habitat avec un noyau plus dense et une extension le long de la Sûre.	ZHCR presque saturée. Une grande ZACC, en partie difficilement urbanisable à cause du relief. Son urbanisation, même partielle, modifierait la silhouette du village. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

D. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT, ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL ET ZACC DE LA COMMUNE DE HABAY

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Anlier	Zone d'habitat à caractère rural assez compacte. Bâti dense.	<p>Plusieurs zones compactes situées en ZHCR mais pour lesquelles des amores de voies d'accès n'ont pas été prévues. RGBSR de type lorrain pas entièrement adapté (pour les matériaux et leur couleur).</p> <p>Relief marqué en plusieurs endroits.</p> <p>Plusieurs modifications de bâti ancien.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Urbanisation de l'intérieur des îlots de ZHCR. ● Intégration du nouveau bâti, notamment via une dérogation générale du RGBSR en ce qui concerne les matériaux des élévations et leur couleur. ● Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques du bâti traditionnel. ● Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Habay-la-Neuve	Zone d'habitat compacte au nord de la N40 (route Neufchâteau-Arlon). Au sud de la N40, zone d'habitat constitué de longues extensions de la zone d'habitat avec grandes ZACC, dont l'une est déjà urbanisée. A terme, si toutes les ZACC sont urbanisées, la zone urbanisée sera compacte de part et d'autre de la N40. Bâti dense (type lorrain, urbain).	<p>Quelques places encore disponibles au nord (Bon Bois). L'essentiel du potentiel urbanisable se situe dans les ZACC dont l'urbanisation modifierait la silhouette de Habay-la-Neuve.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Application des principes d'intégration des habitations au Bon Bois. ● Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs). ● Mise en œuvre des ZACC.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Habay-la-Vieille	Village qui se développe autour d'un noyau central au bâti dense et de la Rulles. Du noyau central partent 3 extensions vers le nord et 2 extensions vers Habay-la-Neuve sur lesquelles s'est implanté le nouveau bâti. Que ce soit au plan de secteur ou sur le terrain, il n'y a pas de transition non bâtie entre les zones d'habitat de Habay-la-Neuve et Habay-la-Vieille.	<p>Les zones urbanisables se trouvent essentiellement dans la ZACC.</p> <p>RGBSR de type lorrain applicable sur tout le village : prescriptions en matière de matériaux peu adaptées.</p> <p>Plusieurs modifications de façade du bâti ancien.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la ZACC. • Intégration du nouveau bâti, notamment via une dérogation générale du RGBSR en ce qui concerne les matériaux des élévations et de leurs couleurs. • Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques du bâti ancien. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Hachy	Village qui s'étire du nord au sud (avec toutefois une extension vers l'ouest). Bâti dense (typologie lorraine).	<p>Une zone compacte au centre du village et une zone au sud du village restent à urbaniser.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'urbanisation au bâti environnant.
Harinsart	Village-rue.	<p>ZHCR presque saturée.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques du bâti traditionnel.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Houdemont	Village au noyau central dense (bâti de typologie lorraine) et avec multiples extensions linéaires.	<p>Il reste quelques terrains non bâties entre la rue des Ecoles et la rue du 24 août. En outre, la zone d'extraction pourrait, en partie, à moyen voire long terme, être transformée en zone urbanisable. Cela modifierait la silhouette du village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticipation de l'urbanisation des zones pré-citées au reste du village. • Intégration du nouveau bâti. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Marbehan	Village très dense qui s'est développé sur le versant à proximité de la Rulles. La zone d'habitat est continue avec celle de Rulles et presque continue avec celle d'Orsinfang. La ZACC au nord est entièrement urbanisée.	<p>ZH saturée. Les espaces disponibles pour l'urbanisation se situent dans la ZACC au sud de Marbehan.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la ZACC au sud. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Nantimont	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Peu dense.	<p>ZHCR très peu urbanisée.</p> <p>Activité agricole très présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre le bâti ancien et nouveau. • Limitation de l'urbanisation linéaire. • Intégration des nouveaux bâtiments agricoles.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Rulles	Village dense développé dans le fond de vallée, à proximité de la Rulles et sur les versants. La ZACC est presque entièrement urbanisée. La zone d'habitat est continue avec celle de Marbehan.	<p>ZHCR presque saturée. Une partie de la ZACC reste à mettre en œuvre. Le relief rend les constructions visibles depuis différents points du village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques globales du village (teinte d'enduit, aménagement des abords...). • Mise en œuvre de la ZACC.
Orsinfraing	Village développé sur deux branches. Village-rue ancien dense (typologie lorraine). Nouveau bâti peu dense.	<p>Peu de place disponible pour du nouveau bâti.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques du bâti traditionnel.

E. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL ET ZACC DE LA COMMUNE DE LÉGLISE

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Assenois	Zone d'habitat à caractère rural très étirée, bâti plus dense au centre.	<p>ZHCR non saturée sur les extrémités des extensions linéaires.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des nouveaux bâtiments (vues assez ouvertes).
Behême	Zone d'habitat à caractère rural avec noyau compact et deux extensions linéaires.	<p>Noyau saturé.</p> <p>Relief marqué, paysages intéressants.</p> <p>La mise en œuvre de la ZACC pourrait renforcer le noyau central.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des vues depuis les axes routiers en cas d'urbanisation de la branche sud-ouest. • Sensibilisation de la population au maintien des caractéristiques globales du village (teinte d'enduit, aménagement des abords...).
Bernimont	Zone d'habitat à caractère rural compacte. Bâti peu dense.	<p>ZHCR peu urbanisée. Risque d'urbanisation linéaire puisque la zone au nord est traversée par un ruisseau.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement non-linéaire du bâti.
Bombois (voir Ebly)		

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Chêne	Zone d'habitat à caractère rural en étoile, développée le long de deux voiries perpendiculaires. Noyau un peu plus dense.	<p>Zone urbanisable encore disponible sur les extensions linéaires. Paysages intéressants, notamment depuis la route Ebly-Chêne.</p> <p>Activité agricole présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection de la ZHCR à hauteur du croisement avec la route qui part à Vaux-lez-Chêne. • Intégration des bâtiments agricoles.
Ebly Maisoncelle Bombois	Ensemble de 3 villages dont les zones d'habitat à caractère rural sont liées entre elles. L'urbanisation de la ZACC contribuerait à créer un noyau compact. Le noyau d'Ebly est situé sur une butte.	<p>Zone urbanisable encore disponible sur les extensions, dans un noyau à l'ouest du centre du village d'Ebly et le long de la grand-route.</p> <p>ZACC située sur le versant.</p> <p>Paysages intéressants. Relief marqué.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au relief du nouveau bâti en certains points des villages. • Mise en œuvre de la ZACC.
Gennevaux	Zone d'habitat compacte. Habitat dense.	ZHCR presque comblée.
Habaru	Village constitué d'une seule rue. Bâti peu dense.	<p>ZHCR non saturée.</p> <p>Urbanisation linéaire.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation du caractère peu dense du bâti. • Intégration du nouveau bâti dans l'ancien bâti.
Lavaux	Bâti peu dense.	ZHCR non saturée.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Léglise	Noyau compact au bâti dense. Extensions issues du noyau.	<p>Les zones à urbaniser se situent essentiellement au nord-ouest du village et au sud.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti.
Les Fossés	Zone d'habitat linéaire très étirée.	<p>ZHCR presque saturée sauf le long de la grande route près de la ZACC.</p> <p>La ZACC sera supprimée en compensation de la création d'une zone d'activité économique à Léglise.</p>
Louftémont	Zone d'habitat à caractère rurale très étirée avec urbanisation linéaire dense.	<p>Les dernières zones à urbaniser se situent aux extrémités des extensions linéaires. Relief marqué. Paysages intéressants.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti (densité, couleurs, intégration au relief et au paysage).
Maisoncelle (voir Ebly)		
Mellier	Zone d'habitat dense et étirée le long de la Mellier. Quelques extensions linéaires s'éloignent du noyau.	<p>L'espace encore disponible pour l'urbanisation se situe essentiellement dans deux zones compactes : l'une au nord du village et l'autre à l'ouest.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement planifié des zones compactes (prévision des voiries, densité et intégration du bâti).
Naleumont	Bâti peu dense.	ZHCR non saturée.
Narcimont	Village constitué d'une seule rue. Bâti peu dense.	Peu de possibilités nouvelles d'urbanisation.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Nivelet	Zone d'habitat à caractère rural étirée le long de deux voiries. Habitat peu dense.	ZHCR non saturée sur les extensions linéaires. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti au sein du « noyau » de la zone d'habitat.
Rancimont	Village-rue peu dense.	ZHCR presque saturée. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une densité faible.
Thibessart	Zone d'habitat compacte autour de la Mandebras et d'où partent quelques extensions. Habitat assez dense.	Espace disponible pour l'urbanisation essentiellement à l'extrémité des extensions linéaires de la ZHCR. Relief marqué et paysages intéressants. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti au relief et à l'ancien bâti. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Traumont	Zone d'habitat à caractère rural étendue. Bâti dense au centre du village.	Encore beaucoup de place disponible dans les extensions de la ZHCR. Relief marqué. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au relief et au paysage du nouveau bâti sur la branche sud. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Vaux-lez-Chêne	Noyau peu dense et trois courtes extensions linéaires. Bâti peu dense.	<p>La majeure partie de la ZHCR reste à urbaniser.</p> <p>Activité agricole présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'une vue de qualité de l'entrée nord du village. • Préservation de l'unité du village. • Intégration des bâtiments agricoles.
Vlessart	Zone d'habitat à caractère rurale compacte avec relief marqué.	<p>ZHCR peu urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du nouveau bâti. • Développement non linéaire du bâti le long des deux extensions. • Anticipation de l'urbanisation de certains îlots de ZHCR (voies d'accès vers l'intérieur).
Volaiville	Zone d'habitat à caractère rural compacte avec toutefois une branche sud-ouest. Noyau dense.	<p>ZHCR peu urbanisée en dehors du centre. Caractéristiques affirmées du bâti.</p> <p>Relief marqué et paysages intéressants.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population au maintien du caractère ardennais encore affirmé du village. • Maîtrise de l'urbanisation sur la branche sud-ouest vu sa localisation et le relief.
Winville	Zone d'habitat à caractère rurale linéaire très étendue. Bâti ancien dense.	<p>ZHCR très peu urbanisée.</p> <p>Paysages intéressants.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de l'urbanisation (densité et prescriptions sur les matériaux).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Wittimont	Zone d'habitat à caractère rural compacte dont partent 3 petites extensions.	ZHCR presque saturée sauf une zone compacte au sud du village. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Anticipation de l'urbanisation de la zone sud (voies d'accès vers l'intérieur, cohérence de la zone au niveau urbanistique).
Witry	Zone d'habitat à caractère rurale avec noyau compact (centre du village au bâti dense sur une butte) et deux extensions linéaires.	Zone urbanisable encore disponible à proximité du noyau et dans les extensions. Activité agricole présente. Paysages intéressants. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien du caractère compact du bâti. • Intégration des bâtiments agricoles.
Xaimont	Lieu-dit totalement urbanisé.	

F. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT DE LA COMMUNE DE MARTELANGE

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Grumelange	Zone d'habitat compacte dans le fond de vallée. Bâti dense. Village ceinturé par la Sûre.	<p>ZHCR non saturée sur les extensions. Relief marqué et paysages intéressants.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enjeu paysager pour les habitations situées sur les points hauts du village. Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Martelange	Village qui s'est développé dans la vallée autour de la Sûre, puis sur les versants. Bâti dense.	<p>Plus de place disponible.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de nouvelles zones urbanisables.
Radelange	Village développé sur les bords de la Sûre, dans le fond de vallée puis sur les versants. Bâti dense.	<p>Deux extensions linéaires dans lesquelles subsiste de l'espace disponible pour l'urbanisation.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration au relief.

G. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT DE LA COMMUNE DE NEUFCHÂTEAU

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Cousteumont	Zone d'habitat allongée. Bâti dense au centre du village. Nouveau bâti en extension plus lâche.	ZHCR non saturée sur les extensions et surface urbanisable encore très importante. Enjeu : <ul style="list-style-type: none">• Réflexion à mener autour de la densité du nouveau bâti et liaison entre le centre et les extensions.
Fineuse	Zone d'habitat très étalée. Centre dense et groupé et extensions plus lâches et linéaires. Village connecté à Grandvoir.	Extensions très longues, en rupture par rapport au centre du village. Enjeu : <ul style="list-style-type: none">• Réflexion à mener autour de la densité du nouveau bâti et liaison entre le centre et les extensions.
Gérimont	Village agricole, groupé situé en zone agricole au plan de secteur.	Pas de délimitation de la zone "bâtissable". Enjeu : <ul style="list-style-type: none">• Intégration des constructions agricoles.
Grandvoir	Village allongé développé le long du ruisseau du même nom. Bâti dense, jointif avec celui de Fineuse.	Très longues extensions dont plusieurs peu bâties et avec des vues intérieures intéressantes. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">• Préservation des vues intérieures intéressantes.• Réflexion à mener sur l'urbanisation des extensions pour maintenir une bonne lisibilité du village.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Grapfontaine	Noyau villageois dense. Extensions à l'est.	<p>ZHCR continue avec celle de Montplainchamps. Un extension à l'est dont l'urbanisation devra être réfléchie en termes de densité et de continuité avec Montplainchamps.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation de l'extension : densité et séparation/continuité avec la zone urbanisée de Montplainchamps.
Hamipré	Village qui s'est développé le long de deux axes routiers perpendiculaires, sans centre marqué. Longues extensions le long de ces deux axes partiellement bâties.	<p>Quelques bâtiments ou ensembles intéressants, notamment à proximité de l'église.</p> <p>Extensions partiellement bâties.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation de l'ensemble bâti autour de l'église. Longueur des extensions urbanisables qui, urbanisées en ruban ne permettront pas une restructuration du village. Zone plus compacte au sud-ouest du village (en face du cimetière) : possibilité d'envisager une urbanisation non en ruban mais pas d'accès prévu.
Harfontaine	Village assez retiré, très peu urbanisé.	<p>Très faible urbanisation à l'heure actuelle.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eviter une urbanisation massive du village. Adopter une densité adaptée et prévoir des lignes de conduite, pour tout le village, en termes de gabarit et matériaux pour assurer une cohérence du nouveau bâti.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Hosseuse	Petit village entièrement situé en zone agricole.	<p>Très faible urbanisation.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'intégration de nouvelles constructions agricoles.
Lahérie	Village très allongé avec le centre ancien « déconnecté » par rapport aux extensions. ZHCR continue avec celle de Longlier.	<p>Urbanisation des extensions en cours.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence du bâti au sein des extensions et un lien entre le centre et les extensions. Maintenir une zone non bâtie de transition entre Longlier et Lahérie.
Le Sart	ZHCR très allongée, peu de connexion entre le centre et les extensions.	<p>Beaucoup d'espace bâtissable encore disponible.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence du bâti au sein des extensions et un lien entre le centre et les extensions.
Longlier	ZHCR ne présentant que des portions allongées. Village s'étirant notamment le long de la N85 où le bâti présente une physionomie et des fonctions différentes des autres parties du village. ZHCR continue avec Lahérie. Centre du village difficilement perceptible.	<p>Il subsiste quelques espaces disponibles pour l'urbanisation dans la ZHCR.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une bonne qualité du bâti le long de la N85. Assurer une cohérence du bâti dans les nouveaux espaces bâtis. Maintenir une zone non bâtie de transition entre Longlier et Lahérie.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Marbay	ZHCR en « pattes d'araignée » encore peu urbanisée. Quelques vues intérieures de qualité dans le village.	Il reste beaucoup d'espace urbanisable disponible dans la ZHCR, notamment dans les extensions les plus éloignées du centre du village. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'urbanisation sur les zones proches du centre du village. • Soigner l'intégration des nouveaux bâtiments par rapport au site et au relief.
Massul	ZHCR compacte mais présentant toutefois une extension linéaire en cours d'urbanisation. ZHCR continue avec celle de Molinfaing. Quelques vues intérieures intéressantes (notamment sur la réserve naturelle). Village partiellement visible depuis l'autoroute.	Il reste beaucoup d'espace urbanisable disponible dans la ZHCR. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'urbanisation proche du centre du village. Planifier cette urbanisation en prévoyant les chemins d'accès vers l'intérieur de la ZHCR. • Préserver quelques vues intérieures intéressantes en adaptant les implantations du nouveau bâti. • Prévoir une zone de transition entre les villages de Molinfaing et Massul.
Molinfaing	ZHCR compacte, coupée par le N85. Le bâti se répartit essentiellement sur les versants, de part et d'autre de la N85. Une extension linéaire, continue avec la ZHCR de Massul. Plusieurs bâtiments de qualité dans le centre du village.	Il reste beaucoup d'espace théoriquement urbanisable disponible dans la ZHCR. Certains terrains étant toutefois moins propices à l'urbanisation du fait de leurs caractéristiques (notamment, terrains humides). Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la cohérence du bâti ancien. • Intégration du nouveau bâti au cadre naturel et bâti. • Eviter l'urbanisation des terrains moins propices. • Prévoir une zone de transition entre les villages de Molinfaing et Massul.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Mon Idée	ZHCR constituée de deux extensions linéaires, dont l'une urbanisée récemment et l'autre située le long de la N825. Pas de centre de village perceptible.	<p>Il reste assez peu d'espace urbanisable. Le village se situe sur une route passante.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la cohérence du nouveau bâti. Assurer sa bonne intégration au site étant donné sa localisation à proximité d'une voie passante. Assurer une bonne qualité des bâtiments d'activité économique.
Montplainchamps	ZHCR compacte établie essentiellement à l'est de la N85 et présentant une extension le long de cette route. ZHCR continue avec celle de Grapfontaine.	<p>ZHCR très peu urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Planifier l'urbanisation de la ZHCR en prévoyant les chemins d'accès au centre de celle-ci et des densités d'urbanisation adaptées. Assurer la bonne intégration des bâtiments agricoles. Assurer la qualité des bâtiments situés le long de la N85. Maintenir une zone de transition entre les ZHCR de Grapfontaine et Montplainchamps.
Namoussart	ZHCR très étendue, avec toutefois un centre de village perceptible. Quelques vues intérieures intéressantes.	<p>ZHCR peu urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'urbanisation dans les zones proches du centre du village. Adapter les prescriptions urbanistiques pour garantir la cohérence du bâti au sein des extensions. Préserver quelques vues intérieures intéressantes en adaptant les implantations du nouveau bâti.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Nolinfraig	ZHCR et village compacts, sur une butte avec très peu de nouvelles constructions. Quelques vues intéressantes depuis l'intérieur du village.	<p>ZHCR peu urbanisée et faible densité. Quelques vues intéressantes sur le village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la densité d'urbanisation et adapter les caractéristiques des nouvelles constructions à celles du bâti existant pour maintenir la cohérence du village. • Assurer l'intégration des constructions pour préserver les vues vers le village. • Maintenir les vues intéressantes depuis le village.
Offaing	ZHCR en pattes d'araignée avec un centre peu perceptible. Quelques extensions bénéficient d'une vue de haute qualité (notamment sur la forêt) mais sont également très visibles depuis plusieurs axes.	<p>Les axes les plus intéressants au niveau paysager sont presqu'entièrement urbanisés.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de nouvelles constructions ou d'aménagements sur les zones les plus sensibles d'un point de vue paysager, prévoir des prescriptions adaptées pour limiter leur impact visuel. Maintenir des espaces publics d'où la vue vers la forêt d'Anlier est préservée.
Petitvoir	ZHCR en « pattes d'araignées » avec un noyau central compact mais difficilement urbanisable de par sa nature. ZHCR traversée par la N845, avec plusieurs vues sur le village depuis celle-ci.	<p>Il subsiste beaucoup d'espace théoriquement urbanisable bien que certains terrains ne soient pas propices du fait de leur nature.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter l'urbanisation des terrains non propices et favoriser l'urbanisation des terrains proches du centre du village. • Assurer la cohérence des nouvelles constructions. • Garantir des vues de qualité sur le village depuis la N845.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Respelt	ZHCR très étendue avec toutefois un noyau plus compact, située de part et d'autre de la vallée du ruisseau du même nom. Centre du village perceptible.	<p>Il subsiste beaucoup d'espace urbanisable disponible.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'urbanisation des terrains proches du centre du village. • Assurer la cohérence des nouvelles constructions. • Maintenir la cohérence et la qualité du centre, notamment par des restaurations de qualité.
Semel	ZHCR s'étendant le long de la N40.	<p>Beaucoup d'espace urbanisable encore disponible.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité du bâti tant résidentiel qu'agricole.
Tournay	ZHCR avec un centre dense perceptible en fond de vallée et des extensions sur les versants.	<p>Beaucoup d'espace urbanisable encore disponible. Quelques vues intéressantes depuis ou vers le village.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'urbanisation des terrains proches du centre du village. • Assurer la cohérence des nouvelles constructions. • Préserver les caractéristiques des bâtiments de qualité. • Préserver les vues de qualité.
Tronquoy	Noyau dense et compact avec quelques extensions en cours d'urbanisation.	<p>Il subsiste encore beaucoup d'espace urbanisable disponible.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'urbanisation des terrains proches du centre du village. • Assurer la cohérence des nouvelles constructions. • Maintenir la cohérence du centre, notamment par des restaurations de qualité.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Verlaine	Noyau central au bâti dense, non mitoyen, comprenant plusieurs bâtiments intéressants avec fonction agricole. Plusieurs longues extensions partiellement urbanisées, dont certaines à partir de l'extérieur du village.	ZHCR non saturé autant au centre du village que sur les extensions. Quelques initiatives de rénovation à soutenir ou guider. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">● Garantir une homogénéité du bâti des extensions par rapport au centre du village et au sein de celles-ci.● Maintien des caractéristiques intéressantes du bâti ancien.● Intégration de nouveaux bâtiments dans le centre ancien.
Warmifontaine	Village traversé par la N40 et étiré le long de celle-ci. Plusieurs nouvelles constructions le long de la route menant à Warmifontaine. Noyau ancien peu perceptible mais présentant quelques bâtiments intéressants.	ZHCR non saturée le long de la N40. Hétérogénéité du nouveau bâti. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">● Maintien des caractéristiques intéressantes des bâtiments anciens (volumétrie, choix des matériaux et baies).● Favoriser une plus grande homogénéité du bâti le long de la N40.

H. ANALYSE DES ZONES D'HABITAT ET ZACC DE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Assenois	Zone d'habitat à caractère rural constituée d'un noyau et d'une extension linéaire. Relief marqué : noyau de l'ancien bâti situé sur le fond de vallée tandis que les extensions se situent sur les versants.	ZHCR presque saturée. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation du noyau et des extensions (village à plus ou moins forte pression urbanistique). Maintien de respirations à l'intérieur du village.
Bercheux	Zone d'habitat à caractère rurale compacte avec une extension linéaire au sud-ouest. Bâti assez dense au centre.	La zone d'habitat au sud du village n'est pas saturée. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation anticipée de la zone au sud (création de voiries).
Chaumont	Zone d'habitat à caractère rural linéaire, développée le long d'une route et continue avec celle de Grandru. Relief marqué. Bâti peu dense.	ZHCR peu urbanisée. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Intégration du nouveau bâti au sein du noyau plus ancien et dans un paysage intéressant. Maintien d'une zone de transition entre Chaumont et Grandru.
Chenogne Mande-Sainte-Marie	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Noyau de la zone d'habitat à caractère rural encaissé. Extensions situées sur les versants. Bâti peu dense. Urbanisation linéaire à Mande-Sainte-Marie.	ZHCR non saturée. Relief marqué sur certaines extensions. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation homogène et cohérente. Maintien de respiration dans le village. Intégration du nouveau bâti sur les extensions ou dans le noyau.
Clochimont	Zone d'habitat à caractère rural développée le long de 3 routes. Bâti peu dense.	Des zones urbanisables très ouvertes subsistent. L'urbanisation modifiera considérablement le village et pourrait apporter une certaine homogénéité.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Cobreville	Zone d'habitat à caractère rural étirée et continue avec celle du village voisin, Nives. Bâti dense dans le centre.	ZHCR non saturée, aussi bien sur la ligne de crête que sur le versant. Enjeu paysager pour les habitations situées sur les points hauts du village. Enjeu : <ul style="list-style-type: none">Enjeux paysagers (essentiellement pour le haut du village, le long de la N848).
Jodenville	Zone d'habitat à caractère rural étirée. Paysage ouvert. Village essentiellement agricole.	ZHCR non urbanisée sur les extrémités. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">Urbanisation de la zone sud et de l'accès est (vers Sibret).Intégration des nouveaux bâtiments agricoles.
Juseret	Zone d'habitat à caractère rural compacte, avec toutefois, trois extensions linéaires.	ZHCR non saturée à l'ouest du village. Relief marqué. Extension linéaire à proximité de la ferme du Monceau non urbanisée. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">Urbanisation de l'extension est (vue sur la ferme du Monceau intéressante à maintenir).Urbanisation anticipée de la zone ouest (limiter le linéaire).
Lavaselle	Zone d'habitat à caractère rural linéaire. Relief marqué. Bâti dense.	ZHCR peu urbanisée en dehors du centre du village. Relief marqué. Activité agricole présente. Enjeux : <ul style="list-style-type: none">Urbanisation sur les versants.Intégration des nouveaux bâtiments agricoles.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Lescheret	Noyau compact prolongé par trois extensions linéaires.	ZHCR non saturée au nord-est et au nord-ouest. Quelques points sensibles en matière paysagère. Activité agricole importante. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration au relief et au paysage du bâti sur la branche nord-est. • Intégration des nouveaux bâtiments agricoles.
Grandru	Zone d'habitat à caractère rural continu avec celle de Chaumont, linéaire et étirée le long de deux voiries.	ZHCR non saturée en dehors du noyau. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la ZACC et urbanisation de la ZHCR. • Enjeux paysagers. • Maintien d'une zone de transition entre Grandru et Chaumont.
Hompré	Zone d'habitat à caractère rural étirée le long de deux voiries ainsi qu'une zone d'habitat à caractère rural isolée. Relief marqué. Bâti dense au centre.	Espace urbanisable encore disponible sur le versant. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation de la ZHCR, principalement l'axe situé à l'ouest.
Mande-Sainte-Marie	Voir Chenogne.	

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Morhet Morhet-gare	Zone d'habitat à caractère rural en étoile avec une longue extension linéaire. Deux « centres » ; bâti dense. Urbanisation linéaire.	<p>Espace urbanisable encore disponible sur les extensions et au centre du village.</p> <p>Structure du village difficilement compréhensible. Urbanisation linéaire sans caractère le long de la N848. Implantation par rapport au relief manquée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation de quelques extensions actuellement non urbanisées (et non équipées de voirie) et situées sur le versant. • Mise en œuvre de la ZACC située à Morhet-Gare. • Programme de « reconstruction » du paysage de la N848. • Adoption de prescriptions relatives aux matériaux applicables sur tout le village.
Morhet-gare	Voir Morhet.	
Nives	Zone d'habitat à caractère rural linéaire continue avec les zones d'habitat à caractère rural de Cobreville et de Sûre. Bâti dense au centre.	<p>ZHCR non saturée sur les extensions linéaires situées au nord et à l'ouest du village.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transition entre les villages de Nives et Sûre (maintien d'une zone non urbanisée).
Poisson Moulin	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Relief marqué.	<p>ZHCR peu urbanisée. Relief marqué.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une densité peu élevée. • Urbanisation non-linéaire des extensions de la zone d'habitat. • Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Remichampagne	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Village encaissé. Bâti assez dense.	<p>Espace urbanisable encore disponible aux extrémités des extensions.</p> <p>Relief marqué et paysages intéressants.</p> <p>Enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation d'une zone à l'ouest située sur le versant et d'une zone à l'est (fond de vallée).
Remience	Zone d'habitat à caractère rural qui s'étire le long de deux voiries. Village essentiellement agricole. Partie sud plus élevée. Entrée de village constituée de nouveau bâti avec hétérogénéité des matériaux.	<p>ZHCR peu urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'entrée de village (entrée par Morhet). Intégration au paysage des constructions sur des terrains situés sur un point haut.
Remoiville	Zone d'habitat à caractère rural étirée le long d'une voirie. Relief marqué.	<p>ZHCR peu urbanisée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Liaison entre le noyau et les zones urbanisables éloignées du noyau (surtout si les terrains difficilement urbanisables ne sont pas urbanisés). Limitation de l'urbanisation des extrémités de la ZHCR (et création d'une zone compacte autour du noyau ancien existant).
Rosière la Petite Rosière la Grande	Zone d'habitat à caractère rural linéaire très étirée, sans transition entre les deux entités.	<p>En dehors du centre, ZHCR non saturée.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation non-linéaire le long des voiries non encore urbanisées. Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de matériaux et de couleurs adaptés pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Salvacourt	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Relief marqué. Paysage ouvert depuis plusieurs points du village.	ZHCR peu urbanisée. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> Urbanisation non linéaire et homogène (en ce qui concerne les matériaux) des extensions.
Sibret	<ul style="list-style-type: none"> Noyau villageois dense sur un plateau, avec plusieurs extensions linéaires. 	ZHCR presque saturée. La mise en œuvre des trois ZACC, si elle consiste en leur urbanisation contribuera à rendre compacte la ZHCR. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et urbanisation des ZACC. Urbanisation de la zone de ZHCR compacte. Sensibilisation de la population à la mise en œuvre de couleurs adaptées pour les façades (réalisation d'une palette de couleurs).
Sûre	Zone d'habitat à caractère rural linéaire continue avec celle de Nives.	ZHCR non saturée. Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> Transition entre les villages de Nives et Sûre (maintien d'une zone non urbanisée). Urbanisation non linéaire.
Vaux-sur-Sûre	Zone d'habitat à caractère rural en étoile. Bâti dense.	Urbanisation presque terminée. Enjeu : <ul style="list-style-type: none"> Intégration des nouveaux bâtiments sur les versants.

Village	Morphologie actuelle	Enjeux liés à l'évolution
Villeroux	<p>Zone d'habitat à caractère rural compacte. Village essentiellement agricole et vert. Relief marqué.</p>	<p>Espace urbanisable encore disponible essentiellement localisé au sud-ouest.</p> <p>Relief marqué.</p> <p>Activité agricole présente.</p> <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des nouveaux bâtiments agricoles. • Maintien d'une densité peu élevée sur le versant sud. • Maintien de la végétation.

I. ENJEUX PAYSAGERS PARTICULIERS LIÉS AUX ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC)

Les ZACC constituent une réserve foncière potentielle importante. Les choix posés dans le cadre de leur mise en œuvre en termes de destination, densité, prescriptions auront un impact parfois très important sur le cadre de vie.

Sur le territoire du Parc, on distingue différents types de ZACC : ZACC en zone urbaine, ZACC à l'intérieur de la zone d'habitat à caractère rural, ZACC à l'extérieur de la zone d'habitat à caractère rural et ZACC reliant deux zones d'habitat à caractère rural.

I.1. ZACC en zone urbaine

Il s'agit des ZACC se situant à proximité des zones d'habitat (habitat de type urbain) à Bastogne, Habay-la-Neuve, Marbehan et Neufchâteau. Ces zones permettent de répondre à une pression foncière importante, d'autant plus que différents services sont proposés dans ces trois localités. On compte 21 ZACC de ce type sur le territoire du Parc, soit une superficie d'environ 355 ha (48,7 % de la superficie totale des ZACC).

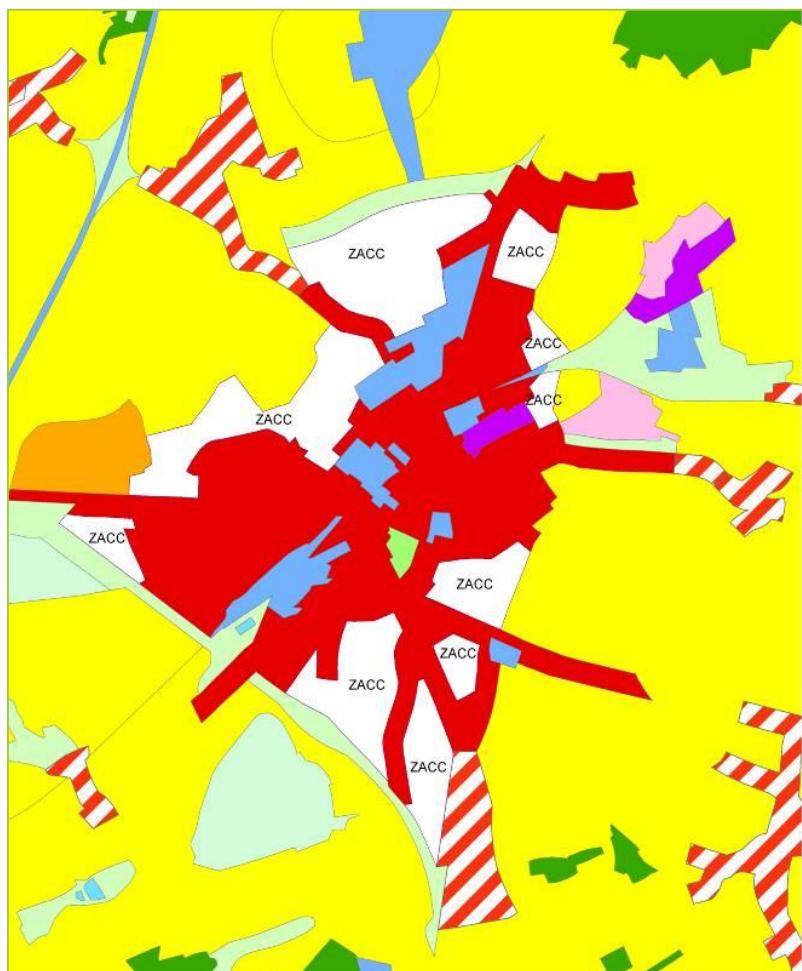


Figure 1: ZACC en zone urbaine.

I.2. ZACC à l'intérieur d'une zone d'habitat à caractère rural

Les ZACC se situant à l'intérieur de la zone d'habitat à caractère rural sont au nombre de 7 et couvrent une superficie d'environ 71,50 ha (9,8% de la superficie totale des ZACC). La mise en œuvre de ces zones, si elle consiste en leur urbanisation, pourrait permettre de restructurer le noyau villageois et ne devrait pas contribuer à une déstructuration dans le cas où les choix posés pour leur urbanisation sont adéquats.

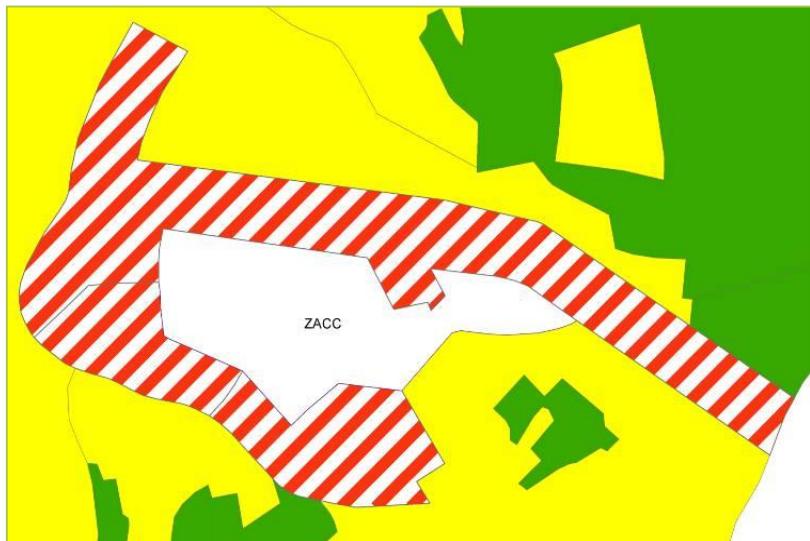


Figure 2: ZACC à l'intérieur de la zone d'habitat à caractère rural.

I.3. ZACC à l'extérieur de la zone d'habitat à caractère rural

Il s'agit des ZACC se situant en périphérie de la zone d'habitat à caractère rural. Les choix posés lors de la mise en œuvre de ces zones devraient viser à éviter de déstructurer le noyau bâti, à restructurer, si besoin est, ce noyau bâti, à marquer l'entrée des villages... Ces 29 zones couvrent 270 ha (37,0 % de la superficie totale des ZACC).



Figure 3: ZACC à l'extérieur de la zone d'habitat à caractère rural.

I.4. ZACC reliant deux zones d'habitat à caractère rural

Cette catégorie reprend les ZACC qui réalisent une jonction entre deux zones d'habitat à caractère rural. Leur mise en œuvre devrait prévoir le maintien d'une zone de transition non urbanisée entre les deux villages. Ces 3 ZACC couvrent une superficie de 33 ha (4,5 % de la superficie totale des ZACC).



Figure 4: ZACC jouxtant deux zones d'habitat à caractère rural.

I.5. Analyse des ZACC pour chaque commune du Parc

L'effet potentiellement déstructurant de la mise en œuvre de chaque ZACC peut être commenté en fonction de sa localisation vis-à-vis d'un PICHE (jointif ou non) ou d'un PIP (proximité ou non) actuellement inscrit au plan de secteur (ce qui pourrait rendre nécessaire certaines mesures)⁵ et de son taux d'urbanisation (voir analyse descriptive, page 57 et suivantes, pour les raisons d'une urbanisation partielle voire totale de certaines d'entre elles).

⁵ Dans la colonne PICHE/PIP des tableaux suivants, oui/oui signifie que la ZACC se situe à proximité d'un PICHE et d'un PIP, non/non signifie que la ZACC ne se trouve ni à proximité d'un PICHE ni à proximité d'un PIP, oui/non signifie que la ZACC se situe à proximité d'un PICHE mais pas d'un PIP tandis que non/oui signifie que la ZACC ne se situe pas à proximité d'un PICHE mais se situe à proximité d'un PIP.

4.4.1.1 Commune de Bastogne

Village/Ville	Urban	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Bastogne	10				non/ non	Très peu	/	178,32 ⁶
Benonchamps				1	non /oui	Très peu	Risque de déstructurer le village.	4,87
Bourcy		1				Non	Relief marqué.	12,15
Bras		1			oui/oui	Très peu	Relief marqué.	15,55
Cobru		1	1	1	non / non	Non	ZACC « extérieure » : risque de déstructurer le village. Maintenir une zone non bâtie de transition entre Cobru et Noville.	30,88 ⁷
Foy			2		non / non	Non	Proximité du cimetière militaire allemand sans être jointif.	17,99 ⁸
Mageret			1		non /oui	Non	Risque de déstructurer le village.	10,01
Livarchamps			1		non /oui	Non	Relief marqué.	10,38
Lutremange			1		non /oui	Très peu	Relief marqué.	6,60
Recogne			1		oui/ non	Non	/	3,07
Vaux-Fagnoux			1		non / non	Partiellement	Relief marqué. Attention à la visibilité.	15,79
Wardin			1		non/ non	Très peu	Relief marqué – risques de covisibilité.	7,25

⁶ 16,23 + 5,85 + 26,95 + 14,99 + 7,75 + 3,79 + 43,52 + 4,32 + 9,88 + 45,03 [ha]

⁷ 17,99 + 5,09 + 7,80 [ha]

⁸ 3,76 + 14,23 [ha]

4.4.1.2 Commune de Fauvillers

Village	Urbain	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Bodange			1		oui/oui	Très peu	Relief très marqué. Attention à la visibilité.	18,50
Burnon			1		oui/oui	Partiellement	Relief marqué et visibilité de la zone depuis le versant opposé. Pourrait déstructurer le village.	8,83
Fauvillers			1		oui/ non	Très peu	Eviter l'urbanisation linéaire dans une partie de la ZACC.	25,37
Hollange			1		oui/ non	Partiellement		4,69
Honville			1		non /oui	Non		3,93
Menufontaine / Hotte				1	oui/oui	Très peu	Relief marqué : covisibilité entre les deux versants de la ZACC. Maintenir une zone non bâtie entre les deux villages.	20,50
Sainlez			1		non/ non	Partiellement	Déstructure le village.	7,08
Strainchamps			1		non /oui	Non	/	3,08
Tintange			1		non /oui	Non	Relief très marqué.	7,74
Warnach			1			Un peu	Pourrait déstructurer le village.	13,45
Wisembach			1		non / non	Très peu	Relief marqué.	15,55

4.4.1.3 Commune de Habay

Village	Urbain	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Habay-la-Neuve	5				non /oui	Une ZACC totalement, deux ZACC partiellement et deux ZACC, non.	/	106,99 ⁹
Habay-la-Vieille		1			non / non	Non	/	14,08
Marbehan	2				non / non	ZACC au nord : presque totalement. ZACC au sud : pas urbanisée.	Une ZACC à côté d'une zone d'activité économique comportant une usine classée SEVSO.	12,78 ¹⁰
Rulles			1		non / non	Presque totalement	/	12,03

4.4.1.4 Commune de Léglise

Village	Urbain	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Behême			1		non /oui (PIP proposé par ADESA)	Non	/	2,05
Ebly		1			oui/oui (PIP proposé par ADESA)	Non	/	5,47
Les Fossés		1			non / non	Non	Sera probablement supprimée en compensation de la création d'une zone d'activité économique à Léglise.	6,56

⁹ 6,77 + 60,97 + 7,04 + 5,37 + 26,85

¹⁰ 7,58 + 5,19

4.4.1.5 Commune de Martelange

Il n'y a pas de ZACC sur la commune de Martelange.

4.4.1.6 Commune de Neufchâteau

Ville/Village	Urbain	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Grandvoir			1		non / non	Non	/	3,8
Hamipré			1		non / non	Non	/	2,65
Longlier			1		non / non	Non	/	10,13
Neufchâteau	4				non / non	L'une l'est très partiellement	/	57,24 ¹¹
Petitvoir			1		non / non	Non	/	9,27

4.4.1.7 Commune de Vaux-sur-Sûre

Village	Urbain	Intérieur	Extérieur	Jonction	PICHE/PIP	Urbanisation	Commentaire	Superficie [ha]
Grandru			1		non / non	Non	/	4,11
Morhet-gare			1		non / non	Non	/	8,24
Sibret		1	2		non / non	Partiellement toutes les 3	/	32,74 ¹²

¹¹ 9,96 + 15,84 + 8,78 + 22,66

¹² 12,69 + 9,50 + 10,55

1.6. Zones de loisirs

Le territoire du Parc comporte 33 zones de loisirs. Pour rappel, ces zones sont destinées à accueillir les équipements touristiques. Peu d'entre elles sont « mises en œuvre » actuellement. Ces zones posent donc peu de problème à l'échelle du Parc. Localement, cependant, en fonction des équipements qui pourraient y être implantés, ces zones pourraient avoir un impact non négligeable.

4.4.1.8 Commune de Bastogne

Nom de la zone	Description	Remarques
Lieu-dit « Wayai »	Zone non « mise en œuvre », à la frontière avec la commune de Houffalize.	Nécessité de travailler l'intégration dans son contexte naturel.
Renval	Zone « mise en œuvre » près du noyau urbain.	Bien intégrée.
Marcassin (Neffe)	Camping au bord de la Wiltz.	Nécessité de maintenir de la végétation.
Remoifosse	« Mise en œuvre » partielle et en cours.	Nécessité de travailler l'intégration paysagère des infrastructures.
Lutremange	Pas encore « mise en œuvre » (une ferme y est construite).	Nécessité de travailler l'intégration paysagère vu sa situation sur le sommet d'un versant.

4.4.1.9 Commune de Fauvillers

Nom de la zone	Description	Remarques
Honville	Zone occupée par des étangs. Privée.	Bonne intégration.
Honville	Zone actuellement non « mise en œuvre ».	/
Tintange	Non encore « mise en œuvre », située sur un versant, relief marqué.	Si urbanisation, importance de lier la zone à la ZHCR. Importance de la qualité des installations et de leur intégration paysagère.
Wisembach	Zone de loisirs occupée par un camping.	Bonne intégration.
Wisembach	Zone de loisirs à la frontière avec Radelange : voir Radelange	/

4.4.1.10 Commune de Habay

Nom de la zone	Description	Remarques
Anlier	Zone à l'écart du village. Partiellement urbanisée (secondes résidences).	Bien intégrée au paysage.
Habay-la-Neuve	Arlune. Zone couverte presque complètement par un lotissement et urbanisée.	Importance de l'intégration paysagère vu le relief marqué et la localisation sur le sommet.
Habay-la-Neuve	Actuellement utilisée par le BMX.	Cadre bâti et naturel à respecter. Un PPA est d'application sur cette zone.
Habay-la-Neuve	Rue de Luxembourg. Non urbanisée.	Prévoir un lien avec Habay-la-Neuve et intégration au cadre naturel boisé.
Marbehan	Zone occupée par les terrains de football et partiellement par le camping. Zone en partie inondable.	PCAD en cours de réalisation. Evolution de la zone à suivre. Maintenir qualité paysagère.

4.4.1.11 Commune de Léglise

Nom de la zone	Description	Remarques
Chêne	Zone non « mise en œuvre », le long de la Géronne, dans une zone proposée PIP par ADESA.	Soigner l'intégration paysagère si urbanisation. La « mise en œuvre » de la zone n'est pas souhaitée par la commune.
Louftémont	Non « mise en œuvre ». Le long de la ZHCR et sur un versant.	Si urbanisation, à lier à la ZHCR.
Mellier	Non « mise en œuvre ». Sur un versant, derrière la ZHCR urbanisée en continu.	« Mise en œuvre » difficile.

4.4.1.12

4.4.1.13 Commune de Martelange

Nom de la zone	Description	Remarques
Radelange	Place de la Gare. Non « mise en œuvre ». Sur un versant pentu.	Importance de l'intégration vu le relief et les vues sur la zone.
Radelange	Camping. Zone peu aménagée le long de la N848.	Travailler l'intégration depuis la N848.
Martelange	Zone le long de la Sûre à l'entrée de Martelange. Projet de village de vacances.	Travailler l'intégration du projet puisque la zone se situe dans des paysages identitaires au Parc.
Grumelange	Zone difficile d'accès, traversée par un cours d'eau.	Visibilité depuis la N4 à prendre en compte. Pourrait être supprimée en compensation de la création de zones d'habitat sur la commune (Schéma de structure approuvé en 2008).

4.4.1.14 Commune de Neufchâteau

Nom de la zone	Description	Remarques
Neufchâteau	Vallée du Lac. Deux zones en fond de vallée, occupées par divers aménagements touristiques qui font l'objet d'un travail d'amélioration de standing.	Importance de l'intégration vu les vues sur la zone et vu la qualité paysagère intrinsèque du site de la vallée du Lac.
Grandvoir	Zone autour de l'hôtel – restaurant gastronomique « Cap au vert ». Située l'écart du village, dans une zone boisée, d'accès peu aisé.	Nécessité de travailler l'intégration paysagère par rapport à un établissement de haut standing. Etant donné son éloignement de zones urbanisées, maintien d'un caractère fermé du paysage.
Molinfraig	Lieu-dit « Gros-bois ». Située en dehors du village, avec accès peu aisé si nombre de véhicules élevé.	Eviter le développement d'une activité de loisirs à cet endroit puisque risque de mitage du paysage.

4.4.1.15 Commune de Vaux-sur-Sûre

Nom de la zone	Description	Remarques
Lescheret	Zone occupée par un camping.	Bonne intégration. Beaucoup de végétation.
Vaux-sur-Sûre	Zone occupée par une ferme. Quelques terrains intéressants au niveau biologique.	Nécessité de préserver la qualité du site.
Morhet	Zone avec étang.	Prévoir une bonne intégration dans un cadre naturel.
Nives	Zone traversée par un ruisseau, avec aménagements privés.	En cas d'urbanisation, soigner l'intégration au village.



PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER

Chemin du Moulin 2, B-6630 Martelange

063/45 74 77

contact@parcnaturel.be

<https://parcnaturel.be/>